

**Motion proposant que l'Assemblée
exige la tenue d'une enquête publique sur
l'industrie de la construction, l'octroi
de contrats, de permis ou de subventions
et le financement des partis politiques**

Aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, comme le prévoit le règlement, à l'article 46 du feuillet, en vertu de l'article 97 du règlement, Mme la chef de l'opposition officielle présente la motion suivante -- on va en entendre la lecture:

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des allégations liées à l'industrie de la construction, à l'octroi de contrats gouvernementaux, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Alors, à la suite de l'entente entre les leaders parlementaires et les députés indépendants, le débat restreint -- parce que c'est un débat restreint -- sur la motion inscrite par Mme la chef... 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour la réplique, cinq minutes sont allouées au député de Mercier, trois minutes sont allouées à chacun des autres députés indépendants, et à peu près huit minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition. Et il restera 47 minutes qui seront allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement. 44 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Les temps non utilisés par les uns sont répartis aux autres, et vous êtes habitués avec cette formule.

**Directive de la présidence concernant
le maintien du décorum de l'Assemblée**

Je cède maintenant la parole... Juste, au préalable... Je ne veux pas en faire... mais il semble que ça pourrait éviter de perdre du temps sur le débat. Ce serait peut-être souhaitable... mais, très respectueusement... On est heureux de saluer les gens dans les galeries. Je n'ai pas envie de vous lire la longue décision qui a déjà été rendue, mais il y a une vieille tradition parlementaire, ici, qui exige que normalement, là, pendant la séance, le public admis dans les tribunes doit se tenir assis en silence. Il n'y a pas de trouble, vous êtes les bienvenus, en passant, merci d'être là. Mais tout signe d'approbation ou de désapprobation est interdit. Et c'est évident qu'à partir du moment où c'est public, ce qui est arrivé, il est arrivé sur le signe que vous connaissez, alors je préférerais que les gens des galeries mettent à l'écart ce que vous arborez comme signe distinctif par rapport à la journée d'aujourd'hui. Ça permettrait simplement de faire un débat plus serein et être certain que le débat porte davantage sur le fond que sur la forme.

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Gendron): Non, je sais, ça ne dérange pas, mais c'est... La décision, je ne veux pas avoir de question de règlement là-dessus. C'est que, pour ne pas nuire au bon déroulement de nos travaux, je demanderais à toute personne présente dans nos galeries, comme c'est arrivé dans d'autres situations où un tel signe ne permettait pas... Alors, gentiment, pour rester davantage sur le fond du débat, parce que ça, là, c'est... la présidence, là, son rôle, c'est d'arbitrer le débat entre parlementaires sur le fond des choses. Alors, merci de votre collaboration.

Je suis prêt à entendre la première intervenante, qui est Mme la chef de l'opposition. Allez-y pour votre temps de parole.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je tiens à redire ici la motion que nous avons déposée, conjointement avec d'autres collègues de l'opposition, et elle se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des allégations liées à l'industrie de la construction, à l'octroi de contrats gouvernementaux, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

M. le Président, nous sommes rendus à une nouvelle étape, une nouvelle étape de l'expression de l'inquiétude, du dépit ressentis par tout le Québec devant la crise qui affecte actuellement nos institutions. Aujourd'hui, c'est toute l'opposition qui est réunie pour réaffirmer ce qu'une large majorité de Québécois juge nécessaire. Cela fait suite d'ailleurs à un geste rare: la réunion de députés de tous les horizons politiques devant l'Assemblée nationale. Nous réaffirmons ce que tous considèrent nécessaire au rétablissement de la crédibilité de nos institutions politiques: il faut une enquête publique indépendante, transparente, complète pour faire la lumière sur les révélations qui ébranlent le Québec depuis plus d'un an.

Aujourd'hui, un autre événement rare mérite d'être souligné. Il s'agit de la présence à l'Assemblée nationale de leaders de la société civile dont la provenance est très diversifiée. Ils représentent le large consensus que l'on trouve au Québec en faveur de la tenue d'une enquête publique. Permettez-moi, M. le Président, de souligner leur présence: MM. Jean-Guy Dagenais et Jocelyn Boucher, respectivement président et vice-président de l'Association des policiers provinciaux du Québec; Mme Claudette Carbonneau...

Des voix: ...

Mme Marois: ...Mme Claudette Carbonneau, présidente de la Confédération des syndicats nationaux; Mme Lucie Martineau, présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec; Me Ryan Hillier, porte-parole du regroupement Corruption Zéro; et M. Benoît Roy, président du Rassemblement pour un pays souverain.

Ils ajoutent leurs voix à celles de plusieurs groupes ou associations qui ne pouvaient être présents aujourd'hui mais qui nous ont fait connaître leur appui: l'Association des procureurs de la Couronne du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Réseau des ingénieurs du Québec, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la Centrale des syndicats du Québec, la CSD-Construction. À cela, s'ajoutent les villes de Montréal, Longueuil, Boisbriand, Drummondville, Repentigny, Sorel-Tracy, Terrebonne, Boisbriand, Sainte-Thérèse, le maire de Québec, en fait plus de 200 municipalités, MRC et conseils d'arrondissement qui ont voté des résolutions en faveur d'une commission d'enquête publique ainsi, je vous dirais, que combien d'autres groupes, organismes, citoyens, analystes, chroniqueurs politiques et spécialistes. N'omettons pas de mentionner que, de sondage en sondage, c'est plus de 80 % des Québécoises et des Québécois qui jugent nécessaire la tenue d'une telle enquête.

M. le Président, vous le savez, une telle unanimité est rare en politique québécoise. Cette mobilisation, elle est exceptionnelle. Elle est le fruit d'une situation tout aussi exceptionnelle qui rythme la vie politique du Québec depuis plus d'un an. Elle fait suite à de nombreuses révélations qui sont survenues quant au développement de certains projets, à l'octroi de plusieurs contrats dans le monde municipal. On y fait état notamment de collusion entre certaines entreprises, ce qui a servi de toile de fond aux dernières élections municipales, qui ont malheureusement abouti sur un record d'abstention. Elle fait suite à de nombreux témoignages aussi, à plusieurs allégations concernant l'augmentation de l'octroi de contrats sans appel d'offres par le ministère des Transports, le tout dans un contexte où le gouvernement avait assoupli les règles d'éthique auxquelles étaient soumis ses membres quant à leurs intérêts dans certaines compagnies.

**** (15 h 10) ****

C'est la conséquence aussi d'autres révélations encore plus inquiétantes de l'existence d'un climat de menaces, d'intimidation, de violence sur certains chantiers. Dans chacun de ces cas, M. le Président, il importe de souligner le travail courageux et exceptionnel des membres de la presse pour faire éclater la vérité. Je pense en particulier aux journalistes d'*Enquête*. Ils ont de nouveau prouvé, si cela était nécessaire, le rôle fondamental du quatrième pouvoir dans notre démocratie.

Mais justement le travail des journalistes ne dispense pas le gouvernement de faire face à ses propres responsabilités. Le premier ministre peut bien trouver la politique bien injuste, déplorer d'être soumis depuis plusieurs mois au tribunal populaire, il est responsable de son refus de permettre à la vérité de sortir au grand jour dans un forum approprié.

La réponse du gouvernement à ce sujet, on l'a entendue plusieurs fois: Laissons les policiers faire leur travail. Nous sommes d'accord, M. le Président. Mais le travail des policiers, c'est d'arrêter des coupables, de les amener devant nos tribunaux. Le travail de nos policiers, ce n'est pas d'analyser les lois, les systèmes, d'en comprendre les failles. Le travail des policiers, ce n'est pas de formuler des recommandations pour s'assurer que des problèmes systémiques ne se reproduisent plus. Le travail des policiers, ce n'est pas d'identifier, au-delà des responsabilités... de la responsabilité criminelle, une responsabilité politique ou administrative ou une négligence dans l'application des règles par les gens qui occupent des postes de responsabilité et de décision.

M. le Président, je le répète, vous connaissez assez bien la vie politique, vous avez une bonne expérience. Les membres du gouvernement, ici devant moi, connaissent assez bien la réalité du pouvoir. Tout le Québec, en fait, le sait très bien, le cauchemar ne passera pas, la confiance, elle, ne reviendra pas et la crise, elle, ne se terminera pas, à moins qu'il y ait une commission d'enquête pour la régler.

On l'a vu d'ailleurs à la dernière session, le premier ministre et les membres de son gouvernement supputaient sur une grande tournée mondiale couplée au congé des fêtes pour tenter de faire passer la pilule. Les membres de la presse, les analystes questionnaient à savoir si l'enjeu allait durer. On le sait, les membres du gouvernement tentent de se rassurer en voyant arriver la fin de la session. Plus que neuf périodes de question, se disent-ils sans doute. M. le Président, ça ne cessera pas.

Si, aujourd'hui, ils refusent de voter avec nous sur cette motion, ça va être la même chose en décembre 2010, la même chose en juin 2011. Ça va être encore dérangeant en décembre 2011. La question ne sera pas réglée tant et aussi longtemps qu'une commission d'enquête n'aura pas été mise en place. M. le Président, le premier ministre n'a pas le choix de bouger. Il n'a pas le choix parce que la nature de ses pouvoirs à lui, presque sans égale en démocratie, fait de lui le gardien de nos institutions, un édifice patiemment construit par chacun de ses prédécesseurs.

Depuis la Révolution tranquille, de Jean Lesage à Bernard Landry en passant évidemment par René Lévesque et tous les autres, on sait le premier ministre très soucieux de son héritage politique. Le temps est plus que venu de constater que, dans l'ordre actuel des choses, il sera bien mince, cet héritage, sinon inexistant.

Il n'a pas le choix non plus de bouger comme chef du Parti libéral parce que, malheureusement, les révélations commandent une révision complète du mode de financement des partis politiques. Et à cela viennent s'ajouter, jour après jour, des soupçons quant à d'autres secteurs de la société. Pensons à l'octroi des places en garderie. Le premier ministre a défendu son ministre bec et ongles. Encore aujourd'hui, il refuse de faire la lumière sur ce sujet. Tous les élus libéraux présents en cette Chambre se sont levés pour l'applaudir à de multiples reprises devant ses facéties désespérées pour tenter de sauver sa peau.

Pour acheter la paix, on a fini par brandir une carte de crédit fournie par la firme BCIA. Ça tombait à point, M. le Président. Une compagnie au bord de la faillite, au récit nébuleux d'ailleurs, qui a bénéficié des largesses des fameux FIER, bébés de l'actuel ministre des Finances et défendus avec zèle par le ministre du Développement économique. Une compagnie dont le président détenait un accès au ministre de la Sécurité publique, ce qui fait envie même aux policiers et aux procureurs, M. le Président. À cela vient s'ajouter une série de déclarations fort discutables de certains ministres selon qui il est tout à fait légal pour une entreprise de financer les partis politiques. Un lapsus, un lapsus, ça passe. Un deuxième lapsus, ça soulève des questions. Un troisième lapsus, ça devient inquiétant.

Dans la foulée est survenu un événement rare dans nos institutions politiques, on a vu un ancien procureur général, celui que le premier ministre présentait comme son candidat vedette en 2003, mettre en cause le premier ministre directement dans le processus de nomination des juges. Ce qui est allégué ici, c'est que des financiers du Parti libéral intercédèrent auprès du ministre de la Justice pour faciliter la nomination de certains juges. Ces collecteurs de fonds s'en défendent en disant que tout est normal, qu'ils interviennent même dans plusieurs autres nominations. Pour faire bonne mesure, le premier ministre a formé une commission d'enquête. Ah? Très bien. Commission d'enquête au mandat très restreint pour faire la lumière à ce sujet. Pourtant, il n'aurait eu qu'à suivre les règles établies par le Parti québécois, et tout se passerait correctement. Il a choisi d'exclure du mandat de la commission l'analyse du financement de son propre parti.

Et toutes ces nouvelles surviennent dans un contexte où le gouvernement rechigne à doter le Québec d'un commissaire à l'éthique, comme le premier ministre s'y était engagé solennellement par écrit en 2003, M. le Président. Il vient d'ailleurs, enfin, de passer à l'action et d'appeler au feuilleton son propre projet de code d'éthique, qui était sur le rond d'en arrière depuis novembre dernier. Le premier ministre se montre bon prince, il renonce à la rallonge que lui versait son parti. Il ne dit toujours rien y voir de mal, mais il est prêt à bouger. À ses yeux, donc, ça demeure normal que les Québécois partagent leur premier ministre avec les argentiers de son parti. Eh bien, il ira le leur expliquer, pourquoi il a accepté de cacher ce salaire pendant 12 ans. Pourquoi aura-t-il fallu un moment d'absence du député de Rivière-du-Loup, alors président du Parti libéral du Québec, pour que cette situation soit connue 10 ans plus tard, M. le Président? D'ailleurs, parlant du député de Rivière-du-Loup, rappelons qu'il n'a toujours pas dévoilé le rapport du Commissaire au lobbying le concernant et qu'il siège toujours sur la Commission de l'administration publique en cachant ses antécédents.

Ça donne, M. le Président, une idée des 10 gestes pour enrayer le cynisme que nous avons proposés au premier ministre pour rétablir sa réputation, celle des membres du gouvernement et la crédibilité de nos institutions. Voyez, M. le Président, comment les affaires d'éthique minent l'action et la crédibilité de ce gouvernement. Tout est devenu motif à soupçon. Les citoyens sont en colère. Est-ce que je peux vous dire que je les comprends? Parce que, moi aussi, je le suis, en colère. Cette situation, tous les élus présents en cette Chambre la vivent dans leurs circonscriptions, ils en sont les témoins dans les médias. Le premier ministre est en train d'entraîner toute la classe politique dans sa chute. C'est son choix, M. le Président, mais l'histoire le jugera. Et, nous, élus de l'opposition, nous ne le laisserons pas faire.

Vous savez, j'aime les analogies avec le hockey. Comme on dit souvent, au hockey comme en politique: Dans la vie, on fait sa chance. Tant que le gouvernement ne tiendra pas une commission d'enquête, les allégations continueront, le doute se maintiendra, la colère grandira, et la crédibilité de la classe politique, elle, diminuera. Voilà pourquoi, M. le Président, le débat est rendu bien plus large que celui de tenir une commission d'enquête sur la collusion dans la construction. C'est le système politique en lui-même qui est affaibli. Quand les questions touchent des décisions aussi élémentaires que les modes de nomination, quand on s'inquiète de la manière dont sont octroyées les places en garderie pour prendre soin de nos enfants, quand le geste même de contribuer à un parti politique ne peut plus être à l'abri de suspicions, la crise, elle est grave, elle est même très grave.

**** (15 h 20) ****

Le mandat de la commission d'enquête doit donc être plus large, toucher l'ensemble de l'octroi des contrats, de permis, de nominations effectuées par le gouvernement, et il ne peut faire l'impasse sur le financement des partis politiques et sur les nécessaires réformes qu'il faut y apporter. C'est pour cette raison que nous n'hésitons pas, nous-mêmes, à mettre cartes sur table et à accepter que notre propre financement soit évalué, à agir, en fait, en toute transparence, comme nous l'avons toujours fait au Parti québécois. Nous sommes donc prêts à ouvrir nos livres à une enquête publique. Est-ce que les membres du gouvernement peuvent en dire autant, M. le Président?

J'en appelle aujourd'hui au sens de l'éthique, du devoir, de la morale des 125 élus présents dans cette Chambre. Vous me permettrez que je m'adresse particulièrement aux députés du parti ministériel. Ils ont un pouvoir que je n'ai pas. Ils participent au caucus du gouvernement. Certains d'entre eux participent même au Conseil des ministres. Entendez raison. Entendent-ils la voix des citoyens de leurs comtés? Est-ce qu'ils peuvent vous regarder dans les yeux et vous dire que les gens qui les ont élus ont confiance envers le gouvernement pour faire le ménage, rétablir le système? Peuvent-ils nous dire qu'ils sont fiers de ce qui se passe sous leurs yeux, qu'ils seront heureux de le raconter, un jour où ils auront pris congé de la vie publique? Peuvent-ils dire à tout le Québec qu'ils seraient prêts à défendre ce gouvernement devant l'électorat? Je n'en doute pas, M. le Président, mais je les invite toutefois à nous le démontrer en appuyant la motion présentée par les partis d'opposition.

Nous les enjoignons à se rappeler ce pour quoi ils ont été élus: non pas pour représenter un parti, mais pour représenter la population de leurs circonscriptions. Qu'ils ne tiennent pas leurs mandats des mains du premier ministre ou de n'importe quel membre du gouvernement, mais bien de celles des citoyennes et des citoyens du Québec. Aujourd'hui, avec tous les élus de l'opposition, devant les leaders de la société civile, ils peuvent poser un geste héroïque, courageux, responsable, qui vaudra bien davantage à leur honneur et à leur réputation que de continuer de tenir une position indéfendable. J'invite les élus du Parti libéral à rejoindre la population du Québec dans son consensus. Je les invite à appuyer la tenue de cette enquête publique indépendante, M. le Président.

(Applaudissements)

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci. Merci, Mme la chef de l'opposition officielle. Pour la poursuite du débat, je reconnais maintenant M. le leader adjoint du gouvernement, M. le député de Verdun. M. le député de Verdun, à vous la parole.

M. Henri-François Gautrin

M. Gautrin: Je vous remercie, M. le Président. Le débat qu'on a aujourd'hui n'est pas un débat nouveau. Je me permettrais de rappeler qu'on a déjà eu en cette Chambre un certain nombre de débats sur cette question. Le 23 septembre 2009, ma collègue la députée de Lotbinière avait déjà introduit une motion qui était à peu près semblable à celle-ci. Si vous me permettez, on a aussi un autre débat qui a eu lieu le 21 octobre, où vous-même... la députée de Charlevoix, à l'époque, M. le Président, avait introduit une motion un peu semblable à celle que nous débattons aujourd'hui. Et donc c'est une troisième fois qu'on fait ce type de débat.

Ma position, qui est la position des parlementaires ministériels... D'emblée, je reconnais, je pense que la députée de Charlevoix et chef de l'opposition va être d'accord avec moi... Nous convainquons tout de suite qu'il y a une situation qui est préoccupante. Et nous n'avons jamais, de ce côté-ci, essayé de minimiser l'élément de préoccupation qu'on pouvait avoir par rapport aux allégations qui pouvaient être faites non seulement dans l'industrie de la construction au niveau municipal, parfois au niveau des contrats gouvernementaux qui pouvaient être donnés, mais aussi, le cas échéant, dans ce qui était

donné... les rapports qui étaient donnés. Et je reconnais le brio de mon collègue le député de Gouin, à quel point il a été en mesure, parfois, de soulever des questions qui avaient un côté préoccupant.

Le point, M. le Président, sur lequel... que j'essaie de faire -- et je vais redéfendre exactement la même position que nous avons défendue aux débats que nous avons eus ici, en cette Chambre, à la motion qui était la motion présentée par la collègue de Lotbinière, à la motion qui avait déjà été déposée -- nous pensons, à l'heure actuelle, qu'il y a des moyens que nous avons mis de l'avant -- et je vais essayer de vous expliquer actuellement les moyens que nous avons mis de l'avant -- pour actuellement être en mesure de faire face à un problème, et je ne nie pas, actuellement, qui est un problème qui est préoccupant. Et je ne renie pas, M. le Président... et les membres de ce gouvernement l'ont dit bien des fois, ils ne rejettent pas la possibilité d'arriver à une enquête publique... n'arriverons à une enquête publique, nous l'avons dit et...

Des voix: ...

M. Gautrin: Non, non, non, je m'excuse, M. le Président, ce n'est pas la peine de faire des lazzis de la part de mes collègues de l'opposition, à l'heure actuelle, et je vous demanderais, si vous me permettez, de les rappeler à l'ordre. Ça permettrait premièrement d'avoir un débat qui est plus... sans acrimonie de part et d'autre, de rappeler, à l'heure actuelle, que notre position était la suivante: il y a des mesures qui sont mises en place, et donc il faut avoir le résultat de ces mesures mises en place.

Actuellement, la motion qui est devant nous a deux volets en quelque sorte, un volet qui touche l'industrie de la construction et un deuxième volet qui touche le financement des partis politiques. Je veux me permettre, M. le Président, d'aborder les deux questions avec vous. Face à l'industrie et aux problèmes qui... aux allégations qui ont été faites, dans le cadre de l'industrie de la construction, la réponse du gouvernement a été la suivante: on a confié à la structure policière, à la Sûreté du Québec, une opération qui a été convenue, l'opération Marteau, mais l'opération Marteau, je veux le détailler parce que beaucoup de gens n'y croient pas ou quoi que ce soit ou pensent que ce n'est pas sérieux, mais essayons de voir ensemble qu'est-ce que fait l'opération Marteau.

Et l'opération Marteau a pour effet, à la fin, d'arriver à des arrestations. Une commission publique, ça fait de la lumière, etc., mais ça n'arrive pas à des arrestations. Le but, de la part du gouvernement, aujourd'hui, c'est de faire en sorte que ceux qui sont... qui ont commis et qui peuvent avoir commis des gestes qui sont répréhensibles puissent être arrêtés et traduits devant les tribunaux. Donc, notre volonté, et je voudrais avoir l'appui de la part de nos collègues de l'opposition: faire en sorte que ceux qui ont commis des gestes qui sont fondamentalement illégaux puissent être traduits devant les tribunaux, et j'espère que, de mes collègues, ils n'ont pas peur, de fait, qu'on puisse arriver à des arrestations, arrestations de gens qui ont commis des gestes qui sont profondément illégaux.

Dans ce sens-là, M. le Président, il n'est pas inutile de rappeler que l'opération Marteau, si vous me permettez, et je pense que c'est important de le rappeler, a été composée... a mobilisé un certain nombre de gens et a donné des résultats. Je vais me permettre de vous signaler d'abord quelle a été la mobilisation qu'on a incluse à l'intérieur de l'opération Marteau. Alors, ça a mobilisé des personnes qui sont au niveau des policiers. Il y a 43 policiers qui ont été mobilisés dans ce sens-là, six employés de la Sûreté du Québec, sept procureurs aux poursuites criminelles, quatre employés de soutien civils. Donc, on ne peut pas dire qu'on n'a rien fait. Donc, il y a 60 personnes qui ont été mobilisées spécifiquement au niveau de l'opération Marteau.

Au niveau du ministère des Affaires municipales, parce qu'il y avait quand même des allégations qui étaient faites au niveau des contrats qui pouvaient se faire dans les municipalités, c'est 10 nouveaux vérificateurs qui ont été intégrés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation...

Au ministère du Travail, parce qu'il y avait des questions qui étaient portées par rapport au ministère du Travail, c'est 20 nouvelles ressources qui ont été ajoutées à la Commission de la construction du Québec et à la régie du vérificateur.

Au niveau du ministère des Transports, parce que beaucoup des contrats gouvernementaux, bien sûr, touchent le ministère des Transports, il y a 14 vérificateurs internes qui ont été impliqués au ministère des Transports. On a engagé une personne dont la crédibilité est assez reconnue par tout le monde, qui est Jacques Duchesneau, avec une équipe de 12 experts.

****(15 h 30)****

Donc, en tout, c'est 162 personnes qui ont été engagées spécifiquement, au gouvernement du Québec, pour essayer à l'heure actuelle de lutter contre ces... de faire la lumière sur ces allégations qui ont été soulevées éventuellement dans la presse et pouvoir arriver à la fin à des condamnations, à des phénomènes qui soient des arrestations. Donc, le but à l'heure actuelle, d'une part, de notre côté, ce n'est pas d'avoir un grand show médiatique dans lequel on va pouvoir sortir toutes sortes d'affaires, c'est d'arriver réellement à extirper, de la part des gens qui sont coupables, même si la majeure partie des gens dans le secteur de la construction, et je parle de part et d'autre, on en sera d'accord ici, sont des gens honnêtes qui font correctement leur travail, de pouvoir extirper, à l'intérieur de ce milieu de la construction, les personnes qui ont pu ou qui, le cas échéant, ont défié ou été contraires à la loi.

Est-ce que ceci a donné des résultats? Écoutez, je peux vous dire: Oui, il y a eu un certain nombre d'arrestations déjà qui ont été... qui ont eu lieu à l'intérieur de... de... dans le cadre de ces opérations. Si vous me permettez, je pourrai vous le rappeler. Il y a eu des perquisitions, on a rendu... Le 1er décembre 2009, il y a eu trois perquisitions; 27 janvier, quatre perquisitions pour obtenir de la preuve. Alors, je pourrais vous donner... mais je ne voudrais pas citer ici, puisque ça pourrait être soumis à la justice: le 10 mars, le 6 avril, le 5 mai, un certain nombre de perquisitions qui ont été faites. Le 22 avril, 26 avril, 27 avril, 5 mai, des arrestations ont eu lieu.

C'est-à-dire, à l'heure actuelle, le processus policier, qui est appuyé par des enquêteurs... spécial, soit au niveau de la Commission de la construction, soit au niveau du ministère des Transports, soit au niveau de... à la Commission de la construction du Québec, en appui à ce groupe qui a été constitué à la Sûreté du Québec, donc commence à donner des résultats.

Donc, c'est le choix qu'on... pour le premier élément qui est mis de l'avant par la députée de Charlevoix et chef de l'opposition, de lui dire à l'heure actuelle: Laissez donc, à l'heure actuelle, pousser jusqu'au bout le travail qui est fait par ces enquêteurs. On est, de part et d'autre, tout à fait... Il n'y a personne dans ce Parlement... et je pense qu'il n'y a personne dans ce Parlement, de part et d'autre, qui croit qu'on est contents de voir ces allégations qui ont été faites dans l'industrie de la construction.

Le choix que le gouvernement a fait... Et faites attention, M. le Président, si vous posez la question... Parce qu'on dit, bon: On a fait des sondages, etc. Si vous demandez à nos collègues... et, moi, je l'ai posée comme question dans ma circonscription: Voulez-vous que les gens qui ont fait des actes illégaux soient arrêtés? Voulez-vous réellement qu'il y ait des arrestations? La réponse, c'est clairement: Oui. La réponse, c'est clairement: Oui. Et, à l'heure actuelle, pour pouvoir arriver à la fin à ce mécanisme d'arrestation, il faut soutenir actuellement la démarche que le gouvernement a choisie qui est celle, à l'heure actuelle, de ce qu'on a globalement mis sous le parapluie de la commission Marteau, ou l'enquête Marteau.

Deuxième élément. Deuxième élément, parce que la motion touche deux choses à l'heure actuelle: elle touche d'un côté le problème de l'industrie de la construction... Et je dois reconnaître que c'est la députée de Lotbinière qui initialement a été la première qui dans cette Chambre a utilisé la période qui lui était

propre pour soulever les interrogations sur ça. Ce que vous ajoutez ensuite, c'est sur le financement des partis politiques.

Alors, M. le Président, sur le financement des partis politiques, il faut rappeler que, s'il peut y avoir des questionnements sur le financement des partis politiques... et le type de... de questionnement que l'on a, c'est le suivant: Il y a une loi actuellement sur le financement des partis politiques. La loi sur le financement des partis politiques, M. le Président, limite les contributions à des électeurs uniquement et non pas à des personnes morales; donc, seuls des électeurs peuvent contribuer à un parti politique, premièrement. Et, deuxièmement, les contributions sont limitées à un maximum de 3 000 \$.

Il y a certaines allégations qui ont été faites et qui ont été... Si vous lisez les médias, dans les journaux ce matin, on en a trouvé d'autres dans lesquelles il y a des personnes qui allèguent que leurs contributions à des partis politiques ont été ensuite remboursées, ou d'une manière ou d'une autre, par leur employeur, ce qui est fondamentalement, et je suis d'accord avec vous, illégal.

Je me permets de rappeler néanmoins que la manière, la manière... l'individu qui a le pouvoir, à l'heure actuelle, de faire enquête, c'est le Directeur général des élections, le Directeur général des élections. Et, probablement, on connaît mal la loi, mais, à son article 491, et je me permettrai de rappeler pour ceux qui nous écoutent à l'heure actuelle quelle est la portée réelle de l'article 491 de la loi sur le directeur général... la Loi électorale, de fait c'est la Loi électorale: «Le Directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application [générale] de la [...] loi.» Et, si vous regardez un peu plus loin, si vous voulez, 494: «Pour ses enquêtes, le Directeur général [...] ou toute personne qu'il désigne, est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête...»

Donc, faites attention, là, à l'heure actuelle: le Directeur général des élections a déjà tous les pouvoirs que vous voulez donner en fonction d'une commission d'enquête. Le Directeur général des élections a le pouvoir, s'il y a des allégations qui sont des allégations actuellement... Et je ne voudrais pas faire actuellement: C'est vous, c'est nous, etc. Il peut y avoir, il peut y avoir, M. le Président, des bureaux d'ingénieurs-conseils qui, soit en contribuant... et puis on n'est pas en train de redire: Bon, c'est vous, le Parti québécois, ou c'est nous qui en avons bénéficié, mais qui pourraient avoir des tendances d'avoir contourné la loi. Dans ce sens-là, le Directeur général des élections, d'après ces articles 491, 492, 493 et 494, a tous les pouvoirs à l'heure actuelle pour pouvoir faire enquête, faire la lumière.

De surcroît, de surcroît, M. le Président, face à ces allégations, on a proposé, et actuellement c'est débattu en commission parlementaire, on a proposé en commission parlementaire de renforcer la loi, de renforcer la loi sur... à l'heure actuelle, sur le financement dans les partis politiques, dans lequel on dit: Si jamais vous avez... vous êtes reconnu coupable parce que vous avez contourné la loi, contourné la loi sur le financement des partis politiques, les amendes... Et ça, c'est, à ce moment-là, l'article... le projet de loi qui est... et je vous le signale, qui a été déposé, déposé par mon collègue le député de Kamouraska-Témiscouata lorsqu'il était ministre responsable des lois, qui est défendu actuellement par son remplaçant, le député de Beauce-Sud, la Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives. Vous avez, à l'intérieur de ce projet de loi... et ceux d'entre vous, les parlementaires de l'opposition, qui étudiez actuellement article par article ce projet de loi, vous le savez parfaitement qu'actuellement on augmente considérablement les amendes pour ceux qui contournent la loi, et, quels que soient les partis auxquels ils veulent... concernés, les amendes pour ceux qui contournent la loi vont être considérablement augmentées, premièrement.

D'autre part, et ce qui est encore plus, on empêche tout groupe ou personne morale qui aurait, le cas échéant, enfreint cette loi, c'est-à-dire qui aurait utilisé en quelque sorte la possibilité en utilisant de son

personnel de pouvoir comme personne morale contribuer à un parti politique... de perdre le droit de pouvoir contribuer... pas pouvoir contribuer, de pouvoir soumissionner à des contrats publics, à des contrats gouvernementaux.

C'est une loi qui est probablement extrêmement... qui essaie, dans la mesure du possible, de répondre à ces allégations, c'est-à-dire: on augmente déjà, avant qu'il y ait une enquête publique, avant qu'on ait réellement une enquête, parce qu'il risque d'y avoir une... On a perçu qu'il pouvait y avoir des gens qui avaient tendance à contourner la loi. On a, à ce moment-là, relevé considérablement les... d'une part, les peines, M. le Président; d'autre part, les... l'impossibilité... c'est-à-dire, d'une part, les amendes; d'autre part, l'impossibilité qu'il y avait pour quelqu'un qui était reconnu coupable d'avoir contrevenu à la loi sur le financement des partis politiques, l'impossibilité de pouvoir soumissionner dans un contrat public.

Je me permets, si vous me permettez, M. le Président, de vous rappeler le texte de cette loi, et je vous rappellerai l'article 164.2 de ce qui est donc déposé actuellement, qui est déterminé et qui est débattu par les parlementaires, et je crois qu'on finira par l'adopter: «Aucun contrat public -- aucun contrat public, M. le Président -- ne peut, durant une période de cinq ans à compter de la date du jugement définitif de culpabilité, être conclu avec:

*** (15 h 40) ***

«1° toute personne physique ou morale qui a été déclarée coupable d'une infraction pour une contravention aux articles 87, 90, 91, 95, 127.7[...], dans la mesure où il réfère à l'un [ou l'autre] de ces articles, 127.9 -- autrement dit, toute personne qui va être reconnue coupable d'avoir enfreint la loi sur le financement des partis politiques ne pourra plus soumissionner dans un contrat public pendant une période de cinq ans;

«Toute personne morale ou toute société dont l'un des administrateurs, dirigeants ou associés a été déclaré coupable d'une telle infraction.

«Pour l'application du présent article, un contrat public est un contrat de quelque nature qu'il soit ou tout sous-contrat se rattachant directement ou indirectement à un tel contrat ou auquel est partie: [le] ministère...»et il y a une suite.

Alors, c'est uniquement les contrats pour le gouvernement, pour les entreprises du réseau, c'est-à-dire les hôpitaux, les commissions scolaires, les universités et les agences de la santé, les municipalités.

Dans ce projet de loi, M. le Président, le projet de loi n° 93 répond en quelque sorte en grande partie aux interrogations que nous avons. C'est-à-dire, nous durcissons considérablement à l'heure actuelle -- parce qu'il y a eu des allégations de malutilisation de la loi sur le financement des partis politiques -- nous durcissons, en quelque sorte, les pénalités qui sont inhérentes à ceux qui conviennent et ceux qui sont reconnus coupables d'avoir convenu... enfreint la loi sur le financement des partis politiques.

Alors, si on résume, en quelque sorte, la motion qui est devant nous: d'un côté, vous avez une motion qui touche sur une commission d'enquête publique sur les financements des partis politiques qui vient ne pas amener aucun... aucune lumière, puisque, si jamais la lumière qu'on aura va permettre simplement... On répond déjà au départ, à l'avance, avec le projet de loi n° 93 qui est débattu devant nous. Ce projet de loi répond en grande partie en resserrant les critères ou les lois en ce qui touche le financement des partis politiques, vient resserrer les pénalités pour ceux qui enfreignent la loi sur le financement des partis politiques, premièrement. Deuxièmement, l'article 491 de la Loi électorale donne déjà au Directeur général des élections le pouvoir de pouvoir faire enquête et éventuellement poursuivre. Et, s'il poursuit, les pénalités, comme vous voyez, sont considérables. Donc, vous avez à l'heure actuelle tous les moyens devant vous pour pouvoir aller de l'avant.

Donc, ipso facto, ça laisse tomber ce deuxième élément d'une enquête publique en ce qui a trait... en ce qui a trait à la... premier élément, M. le Président, et je reviendrai donc sur le début de mon intervention en ce qui touchait aux allégations qu'il pouvait y avoir dans le domaine de la construction, et qui sont préoccupantes.

Et je ne voudrais strictement pas ici, de la part de mes collègues ministériels, laisser penser que ce n'est pas préoccupant. Nous pensons qu'actuellement la mise sur pied de ce qu'on appelle l'opération Marteau et dont je vous ai détaillé tout à l'heure les éléments qui constituent en quelque sorte les éléments de l'enquête policière qui vont... qui vont arriver et qui vont permettre la condamnation, et je pense que le mot est important, l'arrestation et la condamnation de ceux qui ont été des fraudeurs par rapport au mode normal de fonctionnement, je pense qu'on doit lui laisser le temps et la possibilité de donner toute son efficacité.

Ça a été la position que nous avons défendue lorsque la députée de Lotbinière a proposé sa proposition. Ça a été la position que nous défendons encore aujourd'hui. Et, indépendamment de ce que soulève la députée de Charlevoix et chef de l'opposition, de vouloir faire un... je pense que, autant de part et d'autre, nous sommes conscients de la réalité du problème, autant, de part et d'autre, nous sommes conscients à l'heure actuelle de la nécessité qu'il faut faire quelque chose, autant nous avons fait quelque chose, nous avons mis de l'avant quelque chose et nous attendons actuellement le résultat des moyens qui ont été mis de l'avant par ce gouvernement, à savoir, pour l'industrie de la construction, l'opération dite opération Marteau où... dans laquelle il y a 110 personnes qui sont mobilisées à l'heure actuelle, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mobilisées à l'heure actuelle pour faire enquête, pour tâcher d'amener les coupables... arrêter les coupables et les amener à se faire... à être condamnés, premièrement.

Deuxièmement, en ce qui touche le financement des partis politiques, ce que nous avons mis de l'avant et qui est débattu devant cette Chambre, et je pense que de part et d'autre on sera d'accord ici, nous avons mis de l'avant actuellement un projet de loi, le projet de loi n° 93, qui augmente considérablement les amendes pour ceux qui vont en quelque sorte contrevenir à la loi sur le financement des partis politiques en essayant de la contourner. Et je comprends parfaitement qu'il puisse y avoir des gens qui ont déjà contourné cette loi. Mais actuellement on est en train de mettre... on... Si on arrive... Et j'en appelle à l'opposition pour voter avec nous cette loi, actuellement. Une fois que cette loi sera votée, on aura à peu près un artifice... un ensemble de mesures législatives pour, en quelque sorte, faire en sorte que tous ceux qui auraient envie de vouloir contrevenir à la loi sur le financement... au financement des partis politiques risquent d'encourir des mesures qui sont des pénalités qui sont extrêmement graves, en particulier l'impossibilité, pour une période de cinq ans, pour l'entreprise et pour les... pour l'entreprise et éventuellement dès qu'un administrateur aurait convenu à la loi, pour pouvoir passer contrat avec le gouvernement.

Dans ce sens-là, M. le Président, je pense qu'en étant conscients de la problématique qui est soulevée par ma collègue la députée de Charlevoix nous répondons actuellement à... -- excusez-moi -- aux problèmes qui sont soulevés. Et, dans ce sens-là, je ne pense pas qu'il va être utile de voter en faveur de la proposition qui est celle devant nous. Je pense que cette proposition est prématurée, est inutile et ne sert pas actuellement les intérêts mêmes du Québec. Et, dans ce sens-là, nous allons voter contre la proposition.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, M. le député de Verdun, pour votre intervention. Et je reconnais maintenant le chef du deuxième groupe parlementaire pour son intervention. À vous la parole, monsieur.

M. Gérard Deltell

M. Deltell: Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, d'entrée de jeu permettez-moi de saluer ces dizaines de citoyens de la société civile venus en grand nombre aujourd'hui pour participer au débat visant à restaurer la confiance des citoyens en nos institutions. Et, sur une note plus personnelle, M. le Président, permettez-moi de saluer en cette Chambre la présence du député de Saint-Maurice. Ça faisait déjà un bon moment qu'on ne l'avait pas vu. Je crois comprendre que la santé va mieux. Félicitations! Ça me fait plaisir de vous revoir dans cette Assemblée.

M. le Président, c'est toujours avec plaisir qu'on participe aux débats à l'Assemblée nationale, mais force est d'admettre qu'aujourd'hui on est extrêmement déçus. Pourquoi? Parce que, depuis un an, le gouvernement avait la possibilité de déclencher une enquête publique sur l'industrie de la construction et que ce gouvernement a refusé depuis un an ce que la population réclame, ce qui fait qu'encore aujourd'hui, en cette Assemblée nationale, nous devons débattre d'une question qui fait la quasi-unanimité au Québec, et que malheureusement seul le Parti libéral et d'autres institutions, d'autres groupes refusent de tenir ce que les gens veulent, c'est-à-dire une enquête publique.

Rappelons-nous que, le 7 avril 2009, la députée de Lotbinière avait été la première au Québec à réclamer la tenue d'une enquête publique. À cette époque, le propos de la députée de Lotbinière portait essentiellement sur l'industrie de la construction. On sait que le gouvernement, depuis, a institué des enquêtes. C'est bien. Bravo! Mais ce n'est pas suffisant pour faire la lumière, comme l'a si bien dit d'ailleurs le député de Verdun. Pour faire la lumière complète sur la situation -- et je reprends ses mots -- il faut absolument qu'il y ait une commission d'enquête publique, pour faire la lumière sur l'ensemble de la situation.

Il y a un mois, notre demande s'élargissait davantage. Nous souhaitons que l'on fasse une enquête publique sur l'industrie de la construction mais également sur l'influence qu'ont les grands donateurs du Parti libéral dans l'exercice du pouvoir au Québec. Mais voilà qu'aujourd'hui la motion présentée par la chef de l'opposition officielle porte sur l'ensemble du financement des partis politiques. Nous saluons cette ouverture de l'opposition officielle, nous l'encourageons et nous la félicitons. Parce qu'en effet, pour rétablir la confiance des Québécois en leurs institutions, il faut impérativement que cette commission d'enquête porte sur l'ensemble du financement des partis politiques. C'est une initiative de l'opposition officielle que nous saluons et que nous encourageons.

Maintenant, M. le Président, force est d'admettre que, depuis un an, les événements se sont bousculés à un rythme alarmant et malheureux pour le Québec. C'est-à-dire que l'influence des grands donateurs du Parti libéral s'est exercée, très forte, dans l'exercice du pouvoir au Québec, avec le résultat que le nuage de soupçons s'épaissit de jour en jour. Vous avez eu la députée de Lotbinière qui à deux reprises a démontré qu'il y avait une augmentation, dans le domaine de la construction, de contrats de gré à gré de même qu'une augmentation du fractionnement des contrats. Et ça, comme par hasard, toujours, c'était au profit d'entreprises dont les dirigeants étaient de généreux donateurs au Parti libéral.

**** (15 h 50) ****

Vous avez eu trois ministres qui ont affirmé qu'il était normal et qu'il était connu que des entreprises finançaient le Parti libéral, ce qui est interdit par la loi depuis 30 ans. Mais voilà que trois ministres affirment que, oui, ça se fait. Il y a également eu d'autres situations. Ce grand financier du Parti libéral qui dit avoir influencé le choix du secrétaire général. Le premier fonctionnaire au Québec, son choix a été influencé par un grand donateur du Parti libéral. Mais, quand on lui demande qu'est-ce qu'il pense de ça, il dit: Bien, c'est quoi, le problème? Bien, c'est ça, M. le Président, le problème au Parti libéral. «C'est quoi, le problème?» Ils trouvent ça normal, ils trouvent ça naturel, ils trouvent ça spontané, ils trouvent ça tout à fait légitime de leur part d'influencer dans le cours de la gestion des affaires de l'État. Mais ça n'a pas sa place. Et c'est décevant de voir que, pour eux, c'est quelque chose de tout à fait normal.

Vous avez eu cet ex-ministre de la Justice, Marc Bellemare, qui est allé dire qu'il avait eu de l'influence... qu'il a été influencé dans le choix de ses juges par des grands donateurs du Parti libéral. Vous avez également l'octroi des garderies qui ont été données à de grands donateurs, tel que le démontre le député de Gouin. Et vous avez, tout récemment, ces organismes de Montmagny qui affirment et... qui parlent de retour d'ascenseur parce qu'ils ont reçu des subventions d'aide du budget discrétionnaire du député de Montmagny, pas du député libéral, pas du militant libéral, du député de Montmagny. Et, pour le retour d'ascenseur, qu'est-ce qu'on fait? On donne de l'argent au Parti libéral. C'est indécent, M. le Président, mais c'est ce à quoi nous habitue le Parti libéral depuis sept ans. Et c'est ça qu'il faut condamner. Et seule une enquête publique sur l'ensemble du financement des partis politiques au Québec va permettre justement de faire la lumière là-dessus.

Mais le plus troublant dans tout ça et le plus malsain, M. le Président, c'est quand le député de Papineau et ministre délégué aux Transports est allé dire tout candidement à la télévision de Radio-Canada: Bien, moi, comme ministre, il faut que je ramasse 100 000 \$, parce que sinon... c'est ça qu'on doit faire, nous autres, comme ministres. 100 000 \$ à ramasser pour le parti lorsqu'on est ministre. Ça n'a pas de bon sens, M. le Président! Comment il se fait qu'on demande à des ministres de cueillir 100 000 \$ pour le parti politique? Pourquoi 100 000 \$ pour un ministre et pas 100 000 \$ pour un député? Pourquoi est-ce qu'un ministre qui prend des décisions tous les jours sur le fondement même de l'avancement de la nation, et non pas de l'avancement du Parti libéral, a l'obligation d'aller cueillir 100 000 \$? Et là ce n'est pas nous qui le disons, ce n'est pas les députés de l'opposition officielle, c'est un ministre du gouvernement qui l'affirme candidement devant la télévision. Et toujours est-il que, le lendemain, le directeur des communications du Parti libéral a dû en effet reconnaître que, oui, tous les ministres devaient rassembler ça. Ça n'a pas de bon sens, M. le Président!

C'est quoi, le problème?, aurait dit M. Fava. C'est là où est le problème, ils ne sont pas capables de voir où il y a des problèmes, au Parti libéral, dans la gestion des fonds publics. C'est ça qui est décevant, c'est ça qui est inquiétant, et c'est ça qui est malheureux, et c'est ce qui fait que les Québécois perdent confiance en leurs institutions.

Cet après-midi, M. le Président, à trois reprises, j'ai offert l'occasion au premier ministre de s'expliquer pourquoi, qu'il nous donne juste une bonne raison pourquoi ses ministres doivent rassembler 100 000 \$. Il n'a jamais été capable de répondre à ma question. Et ça se comprend: il n'y en a pas, de bonne raison, derrière ça. Il n'y en a pas.

M. le Président, en terminant, un des devoirs du premier ministre, c'est de maintenir la confiance des Québécois et des citoyens envers leurs institutions. Actuellement, cette confiance est effilochée. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, M. le Président. Que le premier ministre ordonne immédiatement la tenue d'une enquête publique sur le financement des partis politiques, et tout le monde au Québec va le saluer. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, M. le chef du deuxième groupe parlementaire, je vous remercie de votre intervention. Et, pour la poursuite du débat sur cette motion limitée, je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier. M. le député de Mercier, à vous la parole.

M. Amir Khadir

M. Khadir: Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord saluer la présence en notre Assemblée, dans les tribunes, de représentants de plusieurs associations. On l'a fait tout à l'heure à l'extérieur en point de presse, mais, devant les Québécois et les Québécoises qui nous écoutent actuellement, je voudrais donc signaler la présence de Mme Claudette Carbonneau, de la Confédération des syndicats nationaux; de Mme Lucie Martineau, présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec; de M. Jean-Guy Dagenais, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec; Me Thomas Jacques, vice-

président de l'Association des procureurs de la Couronne -- je ne sais pas s'il est arrivé.

Je voudrais également mentionner la présence de M. Ryan Hillier, porte-parole du regroupement Corruption Zéro. Et, pour les députés libéraux et les concitoyens, concitoyennes qui ont voté pour le Parti libéral du Québec, pour leur information, je voudrais souligner que M. Ryan Hillier a pris bien soin de mentionner, lors de la conférence de presse que nous avons eue tout à l'heure à l'extérieur du Parlement, que la coalition Corruption Zéro, qui a été mise sur pied il y a plusieurs mois, je pense, quelque chose comme il y a six mois, a été rendue possible grâce à la collaboration de militants et de militantes, de membres, de sympathisants de toutes les formations politiques. En l'occurrence, M. Hillier lui-même, il est membre du Parti libéral du Canada. Il fait partie de la famille des partis libéraux actifs au Québec, c'est-à-dire canadien et québécois.

Et je suis sûr que, comme lui, des centaines de milliers, sinon des millions, si on tient compte du résultat des sondages qui montrent que plus de 85 % des Québécois veulent la tenue d'une commission d'enquête publique, sans doute des centaines de milliers de nos concitoyens et concitoyennes qui sont habituellement portés à voter pour des députés du Parti libéral du Québec, comme lui, tiennent à ce que la lumière soit faite sur les allégations de corruption, de trafic d'influence, de malversations, du mauvais usage du fonds public dans l'octroi des contrats de construction, de projets d'ingénierie, de systèmes d'informatique dans nos réseaux publics, mais également de simplement de permis de garderies, de permis de port d'armes, de contrats pour la sécurité de différentes institutions, publiques et parapubliques, et dans... finalement, dans les décisions qui au quotidien se prennent au gouvernement, au nom des Québécois, pour des projets de travaux et d'infrastructures qui dépassent 40 milliards de dollars pour les cinq prochaines années.

Or, ce que nous dit aujourd'hui l'adjoint du leader du gouvernement, le député de Verdun... le leader adjoint du gouvernement en Chambre, le député de Verdun, qui habituellement insiste pour respecter le décorum, pour respecter l'expression démocratique de l'opinion de ses adversaires politiques puis également de la population et de ceux qui sont présents en cette Chambre, or, un premier manque de respect de la part du gouvernement, aujourd'hui, dans la discussion sur cette motion, c'est qu'alors que c'est le chef du gouvernement qui a le dernier mot là-dessus, c'est le premier ministre Charest... c'est le premier ministre du gouvernement du Québec, excusez-moi, M. le Président, c'est le premier ministre du gouvernement du Québec qui a été interpellé au cours des derniers mois, que nous avons interpellé par la motion et par les déclarations publiques que l'opposition a faites, or, ce n'est pas le chef du gouvernement qui se lève en Chambre, ce n'est pas le leader du gouvernement qui se lève en Chambre...

Une voix: ...

M. Khadir: ...les membres de la partie gouvernementale sont particulièrement silencieux aujourd'hui, même dans leurs applaudissements pour le leader adjoint.

Des voix: ...

M. Khadir: Est-ce qu'il faut en déduire...

Des voix: ...

M. Khadir: Non, je le dis parce que, s'il y avait un minimum de respect pour la situation particulièrement grave sur le plan politique que connaît le Québec, et je crois que ça touche également les députés libéraux qui doivent affronter tous les jours les citoyens, comme nous, je ne sais pas combien d'entre eux ont eu l'occasion, ces derniers... Je suis sûr... Je suis sûr qu'ils sont mal à l'aise. Moi, je suis persuadé que même le chef du gouvernement est extrêmement mal à l'aise. Il n'aime pas qu'aujourd'hui on parle du Québec comme la Palerme d'Amérique du Nord, vouée aux mafieux.

Or, pendant que le leader adjoint du gouvernement nous demande d'attendre, Tony Accurso court toujours. Et, quatre ans plus tard, cinq ans plus tard, quand...

Le Vice-Président (M. Gendron): Bien, je m'excuse, M. le député de Mercier, mais les règles sont les règles: votre temps était de cinq minutes, le cinq minutes est écoulé. Alors, je vous remercie...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Gendron): Je vous remercie...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Gendron): S'il vous plaît. Je vous remercie de votre intervention et je suis prêt à entendre le prochain intervenant. Alors, M. le député des Îles-de-la-Madeleine, à vous la parole.

M. Mamelonet: Je suis vraiment désolé, M. le Président..

Le Vice-Président (M. Gendron): Ah! Gaspé, excusez!

M. Mamelonet: ...les Îles-de-la-Madeleine sont quand même assez éloignées de mon comté...

Le Vice-Président (M. Gendron): Bien non, mais...

M. Mamelonet: Elles se situent à peu près à 120 milles nautiques au large de la côte de Gaspé.

Le Vice-Président (M. Gendron): Non, non, faites pas cinq minutes là-dessus, là. Je le sais, j'ai fait l'erreur. Vous êtes le député de Gaspé. Alors, M. le député de Gaspé, à vous la parole.

M. Georges Mamelonet

M. Mamelonet: Merci, M. le Président. Ça m'arrive assez régulièrement.

Écoutez, je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour débattre de cette motion, cette motion qui, comme l'a soulevé notre leader adjoint, leader adjoint du gouvernement, le député de Verdun, est à peu près la quatrième motion relativement identique qui est présentée ici, en cette Chambre.

Des voix: ...

M. Mamelonet: Donc, M. le Président, ce qui me réjouit aujourd'hui et ce qui me réjouit depuis le début, en fin de compte, de la sortie des allégations, c'est que l'ensemble des parlementaires en cette Chambre, l'ensemble des parlementaires se préoccupent sérieusement des allégations qui ont été sorties, des allégations de corruption dans le domaine de la construction, certaines allégations qui sont sorties donc depuis quelques mois. Par contre, M. le Président, ce qu'il faut se rendre compte, c'est qu'on n'a pas tout à fait, et je dirais même pas du tout, la même façon de vouloir remédier au problème et de vouloir agir.

**** (16 heures) ****

Je citerai les propos du député de Mercier, tout à l'heure, quand il parlait effectivement que le gouvernement du Québec a décidé, il y a de ça maintenant deux ans, d'investir 47 milliards de dollars dans les infrastructures du Québec, que ce soient les infrastructures routières, scolaires, hospitalières, de façon à remettre le Québec, l'ensemble du Québec, à un niveau de compétitivité et à un niveau, je dirais, de travail qui soit adéquat, de façon à ce qu'on puisse développer notre société de la bonne façon.

Alors, ces travaux d'infrastructures, évidemment, ces 47 milliards de dollars, ce sont des travaux colossaux, et, quand les allégations, les allégations de corruption dans le domaine de la construction sont sorties, il a été nécessaire pour nous, au gouvernement, de réagir promptement, et efficacement, et de

façon à pouvoir protéger, protéger les investissements des Québécois, protéger les capitaux et les budgets qui sont associés à ces travaux d'infrastructures. Et comment le faire, comment le faire? On s'est posé la question, bien évidemment, et je réitère le fait que nous ne sommes pas fermés à une enquête publique. Nous n'avons jamais été fermés à une enquête publique. La seule chose qu'on dit, c'est qu'avant de faire une enquête publique, si nécessité il y a, nous allons mettre en place des mesures et des façons de faire qui vont nous permettre de procéder à l'arrestation, à l'arrestation et à la punition de coupables, M. le Président. Et pourquoi cela? Pourquoi? Parce que le passé, le passé nous prouve qu'à chaque fois qu'on a fait en sorte de mettre en place une commission d'enquête publique, peu importe le dossier, on s'est retrouvé avec effectivement des recommandations, pas de culpabilité, pas d'arrestation et des résultats excessivement mitigés.

Donc, dans une situation de rénovation majeure des infrastructures, les mesures énergiques qu'on a mises en place, M. le Président, ce sont des projets de loi, ce sont des escouades tactiques, des projets de loi qui permettent, au sein de l'industrie de la construction, de poser des sanctions ou de prendre des sanctions à l'égard de gens qui seraient coupables de collusion ou de corruption, des sanctions qui sont majeures, des sanctions qui n'existaient pas, M. le Président, des sanctions de retrait de licence. On parle donc de sanctions effectivement graves, donc de gestes qui sont excessivement sévères, mais qui sont mis en place par notre gouvernement de façon à pouvoir stopper et arrêter immédiatement les pratiques qui sont alléguées par les journaux.

Mais en même temps, M. le Président, ce qu'on fait évidemment, c'est mettre en place des escouades tactiques, l'escouade Marteau, et je me permettrai ici de donner à l'ensemble des parlementaires mais aussi à l'ensemble des gens qui nous écoutent le numéro, [REDACTED], qui est un numéro, qui est un numéro...

Des voix: ...

M. Mamelonet: ...qui est le numéro de l'escouade Marteau. Je comprends, je comprends, je comprends la réaction de mes collègues de l'opposition officielle, mais est-ce qu'un de vous aurait par hasard... est-ce que l'un de ces parlementaires, M. le Président, sur la foi... parce qu'on entend beaucoup de gens parler sur le fait qu'ils savent, qu'ils connaissent, qu'ils entendent, qu'ils supposent, est-ce qu'une personne ici a pris son téléphone pour appeler ce numéro, de façon à ce qu'une enquête sérieuse soit faite sur une allégation? Et là je pense, M. le Président, qu'on touche un point et on rejoint là la population du Québec.

Et je vous dirais que, dans mon entourage, dans le comté de Gaspé, en Gaspésie, effectivement, les gens nous parlent des allégations, mais on répond de cette façon-là. Et les gens s'attendent à quoi? Les gens s'attendent à un résultat. Je vous remettrai...

Une voix: ...

M. Mamelonet: J'ai la parole, et, s'il vous plaît, vous l'aurez un peu plus tard. Et, à ce moment-là...

Le Vice-Président (M. Gendron): Oui, un instant. Un instant, M. le député de Gaspé. C'est exact qu'il y a un intervenant qui a la parole. Et souvent c'est la population qui nous entend qui a à juger, et non pas les parlementaires sur place, et, en conséquence, je voudrais qu'il puisse s'exprimer librement. Donc, veuillez poursuivre.

M. Mamelonet: Donc, pour revenir un petit peu sur la demande de cette motion, en fin de compte, d'une enquête publique, j'aimerais revenir sur deux enquêtes publiques, une enquête publique qui s'est appelée la commission Gomery, une enquête publique qui était donc sur des allégations et des pratiques douteuses qui ont été faites il y a quelques années, une enquête publique qui a coûté 74 millions de dollars, une enquête publique qui a coûté donc 2 millions pour les enquêtes de la GRC, 40 millions de

dollars entre les Travaux publics, le ministère de la Justice, le Conseil du trésor et le Bureau du Conseil privé, et 30 millions de dollars pour la commission elle-même.

Pour ce qui est des résultats de cette enquête, M. le Président, cette enquête a mené à l'arrestation... à l'accusation, en fin de compte, de six personnes, qui ont été accusés, eux, suite à des enquêtes criminelles. Ils n'ont pas été accusés à partir de la commission, ils ont été accusés à partir des enquêtes criminelles. Donc, aucune information découlant de cette fameuse enquête Gomery n'a servi à des enquêtes criminelles. Et, en fin de compte, cette commission a mené plutôt à des actions civiles, des recouvrements du gouvernement du Canada contre des agences de publicité et, en fin de compte, des dépenses de l'ordre d'à peu près 100 millions, quand on a eu terminé de faire le tour de la commission Gomery, pour aucune arrestation, aucune condamnation, aucune punition, et donc simplement quelques recommandations. Donc, c'est une première... une première réponse, M. le Président.

Dans la deuxième commission qui me venait à l'esprit, une commission qui a... qui est, je dirais, un triste moment de l'histoire gaspésienne, qui est la commission Gaspésia. Donc, une commission qui, là aussi, suite à plusieurs années de travaux, suite à plusieurs années d'échec... une commission qui a été mise en place et une commission qui nous a amenés également à aucune arrestation, aucune punition, aucun recouvrement de fonds publics, et simplement, en fin de compte, un résultat relativement décevant de cette commission.

Donc, M. le Président, ce que le gouvernement... ce que notre gouvernement a fait... Et je le répète encore une fois, on n'écarte pas l'enquête publique, on privilégie, avant l'enquête publique... S'il y a lieu, le cas échéant, on privilégie avant tout le... pardon, M. le Président. On privilégie avant tout donc des mesures énergiques et efficaces: la Commission de la construction du Québec; une escouade tactique, de façon à faire cesser les activités... les activités illégales sur les chantiers de la construction à travers le Québec; une escouade qui est dirigée par M. Duchesneau au niveau du ministère des Transports du Québec, de façon à resserrer l'octroi de contrats dans les... contrats du ministère des Transports; et évidemment l'escouade Marteau. Je répéterai le numéro de téléphone, au cas où des gens ne l'auraient pas connu: [REDACTED]. Merci. Merci.

Et, M. le Président, pour terminer, je vous dirais qu'en fin de compte les différentes mesures qui ont été mises en place, dont des projets de loi importants, sont des mesures qui vont nous permettre d'ici...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Gendron): Excusez. Ça allait bien jusqu'à date, mais il ne faudrait pas que... Là, il y a trop de voix. Alors, M. le député de Gaspé, veuillez poursuivre.

M. Mamelonet: Merci, M. le Président. Donc, en fait, des mesures qui ont été mises en place qui sont des mesures énergiques, qui sont des mesures sévères, qui sont des mesures... du jamais-vu, en fin de compte, M. le Président, particulièrement en ce qui a trait à la Commission de la construction du Québec, en ce qui a trait aux lois sur le travail, en ce qui a trait aux affaires municipales. Et le fameux projet de loi n° 73, qui avait été sanctionné le 4 décembre et qui, lui, mais encadre vraiment de façon très sérieuse le domaine de la construction.

Donc, M. le Président, au niveau de ces mesures, je pense qu'il est temps et... Il faut laisser le temps à ces mesures, à ces enquêtes policières d'aboutir -- et vous savez que ces enquêtes ont commencé il n'y a pas si longtemps que ça -- de faire en sorte que, d'ici quelques... quelques mois, nous ayons le résultat des enquêtes de Marteau. Et là on pourra déterminer ensemble... Parce qu'il est question, M. le Président, ici, de l'ensemble du Québec. Et je répète que je suis quand même très satisfait du fait que l'ensemble des parlementaires se préoccupent de ces allégations.

La formule recherchée ou la solution... Une partie de la solution n'est pas la même des deux côtés de la

Chambre, mais, comme je vous dis, on n'est pas fermés à cela. Ce qu'on veut, c'est arriver à des résultats avec l'enquête Marteau, arriver à des résultats, mettre en place des mesures précises de façon à protéger immédiatement, immédiatement, les deniers des Québécois et faire en sorte que, dans quelques semaines, dans quelques mois, nous soyons en mesure de prendre une décision au vu et aux résultats des enquêtes. Merci, M. le Président.

**** (16 h 10) ****

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, M. le député de Gaspé. Il vous restera environ 11 min 30 s, après vérification, de temps de parole sur cette motion. Je cède maintenant la parole à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière pour son intervention de trois minutes.

M. Marc Picard

M. Picard: Merci. Merci, M. le Président. Je dois malheureusement intervenir sur une motion pour créer une commission d'enquête sur l'industrie de la construction et le financement des partis politiques. Ce qui est malheureux, M. le Président, pour tous les Québécois, à l'évidence, c'est que les rumeurs sont moins dommageables que la vérité pour ce gouvernement. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les Québécois souhaitent que la lumière soit faite sur toutes les allégations de corruption qui entachent l'industrie de la construction et la réputation de ceux et celles qui en dépendent tout comme elles éclaboussent l'ensemble de la classe politique québécoise.

M. le Président, les Québécois attendent de leur gouvernement qu'il agisse au-delà de toute partisanerie, et ce, pour le bien public. Comme élu, nous devons agir afin que nos réputations soient rétablies et éviter que la situation présente se perpétue, condamnant ainsi le Québec à subir indéfiniment ce climat de suspicion et de cynisme qui nous affecte tous, M. le Président. La coalition non partisane qui s'est créée le 29 mai 2009 et que nous avons relancée la semaine dernière démontre au gouvernement que nous, les élus, pouvons mettre de côté nos allégeances politiques pour étudier sérieusement la situation.

De nombreux groupes se sont joints aux parlementaires, des policiers aux procureurs en passant par les ingénieurs, différentes associations, villes et municipalités. Tous, M. le Président, nous réclamons que notre Assemblée nationale exige la tenue d'une enquête publique sur l'ensemble des allégations liées à l'industrie de la construction, l'octroi des contrats gouvernementaux, ainsi que le financement de tous les partis politiques.

En terminant, M. le Président, je lance un appel à nos collègues libéraux qui ne sont ni sourds ni aveugles, ils sont bien conscients que leur réputation est aussi entachée: Posez un geste noble en dépassant la ligne de parti, permettez que toute la lumière soit faite, votez en faveur de cette motion. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière, de votre intervention. Et, pour la poursuite du débat sur cette même motion, je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly. M. le député de Chambly, à vous la parole.

M. Bertrand St-Arnaud

M. St-Arnaud: Merci, M. le Président. M. le Président, nous revenons à la charge aujourd'hui avec une motion exigeant une commission d'enquête publique. Ce faisant, nous nous faisons les porte-parole de la quasi-totalité des Québécois, qui, eux aussi, exigent cette commission d'enquête. Un récent sondage nous dit même que 84 % de Québécois croyaient qu'une telle commission n'aurait pas été créée.

Non seulement les sondages nous disent que 84 % de la population souhaitent cette commission d'enquête, mais à peu près tout le monde la réclame. Tous les éditorialistes et commentateurs dans une très rare unanimité, les maires des grandes villes, Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau et, dans le cas

de Montréal, M. le Président, c'est un conseil municipal unanime qui réclame cette commission d'enquête, tous partis politiques confondus.

La Fédération québécoise des municipalités, les grands syndicats, la CSN, le Syndicat de la fonction publique et les autres, l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des architectes, même des gens, M. le Président, qui parlent peu sur la place publique réclament cette commission d'enquête. Et j'ai en tête bien sûr les procureurs de la Couronne et les policiers, tant les policiers de Montréal au sein de la Fraternité des policiers de Montréal, que les policiers de la Sûreté du Québec. En fait, à peu près tout le monde dans notre société réclame cette commission d'enquête, sauf le premier ministre libéral et son équipe.

M. le Président, pourquoi cela fait-il tant consensus? Pourquoi à peu près tout le monde réclame cette commission d'enquête? Bien, c'est très simple, M. le Président: tous ont compris que, face à des allégations aussi graves que celles qui ont été faites depuis plus de un an, des allégations de collusion, des allégations de malversation, d'appels d'offres truqués, des allégations, M. le Président, qui nous coûteraient des centaines de millions de dollars, voire des milliards de dollars par année, tous ont compris que, face à des allégations aussi graves, une commission d'enquête s'imposait. Tous ont compris que, pour aller au fond des choses, pour faire toute la lumière, pour démonter ce système de collusion pièce par pièce, la commission d'enquête publique est le seul outil approprié.

Bien sûr, M. le Président, il y a les enquêtes policières, il y a l'opération Marteau, et, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes bien sûr favorables à ces enquêtes policières. Mais les enquêtes policières, il faut se rappeler, M. le Président, qu'elles portent sur des cas précis. Il faut se rappeler qu'elles s'intéressent à des situations précises, elle ne s'intéressent pas à un système. Le rôle des policiers, c'est de monter un dossier, hors de tout doute raisonnable, pour être présenté à un procureur de la Couronne avec les moyens légaux qu'ils ont, comme policiers, les moyens limités qu'ils ont. Tous conviennent que ce n'est pas suffisant, M. le Président.

Vous savez, je vous donne un exemple quand on parle de moyens limités: des gens, à la Sûreté du Québec, me disaient, des gens bien placés, M. le Président, me disaient que, dans le cadre de l'opération Marteau, il y a des appels qui se font auprès de certains présidents d'entreprise de construction, et savez-vous ce qu'ils se font répondre? Appelez mon avocat. Fin de la conversation. Vous voyez à quel point, parce qu'évidemment le droit au silence existe, et ça se termine là, l'enquête, M. le Président, vous voyez à quel point les moyens sont limités. Voilà pourquoi ce n'est pas suffisant de faire des enquêtes policières mais qu'il faut penser à une commission d'enquête.

Et ce qui devrait convaincre tous que ce n'est pas suffisant, c'est que même les policiers nous le disent, M. le Président, que ce n'est pas suffisant. Jean-Guy Dagenais, représentant de la Sûreté du Québec, représentant des policiers de la Sûreté du Québec, nous le disait: Les enquêtes policières ne suffiront pas à faire toute la lumière sur la corruption dans le milieu de la construction. Il faut une enquête publique. Jean-Guy Dagenais, donc, représentant des policiers de la Sûreté du Québec. Yves Francoeur, représentant des policiers de Montréal, des 4 500 policiers de Montréal, a dit exactement la même chose. Alors, je pense que, quand on parle des policiers, on parle, me semble-t-il, de gens qui sont sur le terrain et qui sont bien placés pour savoir à quel point les policiers ont des moyens limités.

D'ailleurs, M. le Président, l'ex-directeur de police de Montréal, Jacques Duchesneau, disait l'automne dernier: «Quand on enquête sur la corruption, il faut un corrompu et [un] corrupteur. Si ni [l'un] ni l'autre ne veut parler, comment allons-nous [...] prouver quoi que ce soit?»

Voilà le problème. Voilà la limite des pouvoirs policiers. Oui, que les enquêtes policières se poursuivent avec les moyens que les policiers ont, mais, parallèlement à ça, vu la limite des pouvoirs policiers, il faut aussi, en parallèle, avoir une commission d'enquête publique, elle, qui a des pouvoirs. Vous savez, M. le Président, le commissaire enquêteur, il a, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, des pouvoirs

plus importants que ceux des policiers. Il peut contraindre des gens à se présenter devant lui, à répondre à des questions. Il peut les obliger à répondre. Il me semble que c'est évident, quand on regarde ça, M. le Président, qu'on voit immédiatement la différence entre l'enquête policière et la commission d'enquête.

Mais bien sûr, au-delà de ça, la commission d'enquête, elle s'intéresse à un système. Elle décortique le système, elle démonte le système pièce par pièce en posant des questions qu'une enquête policière ne se pose pas. Par exemple, comment se fait-il, et c'est encore plus d'actualité ces jours-ci, suite au rapport du vérificateur général de Montréal, comment se fait-il que des entrepreneurs se partageraient un territoire, se partageraient les contrats? Depuis quand dure ce système? Combien ce système nous a coûté et, éventuellement, combien on pourrait récupérer? Comment le crime organisé a-t-il pu s'introduire dans un tel système? Le système est-il étendu à quelques villes, dont Montréal, ou est-il étendu à la grandeur du Québec? Quelles sont les failles, parce que manifestement il y a des failles, M. le Président, quelles sont les failles de notre système d'attribution de contrats publics? Quel est le rôle des firmes de génie-conseil dans l'octroi des contrats publics au Québec? Voilà rapidement quelques questions que les policiers ne se posent pas. Ils ne se posent pas ces questions, ils enquêtent sur des cas précis, et, quand ils enquêtent sur des cas précis, ils ont des pouvoirs limités. La commission d'enquête, elle peut... elle s'intéresse à l'ensemble du système, elle décortique le système avec des vrais moyens pour aller au fond des choses. Voilà la différence en quelques mots.

Yves Boisvert, M. le Président, juriste et expert de ces questions, le journaliste Yves Boisvert, de *La Presse*, a bien démontré la distinction entre les enquêtes policières et une commission d'enquête en écrivant, l'automne dernier, et je le cite: «...les enquêtes policières suffisent rarement à exposer un système. On peut sortir du panier quelques "pommes pourries". Ce seront quelques points de repère de la mécanique criminelle, sortis en pièces détachées. Une commission sert à relier ces points et à tracer le dessin d'une organisation.» Et il concluait: «On peut réduire ces exercices à des spectacles médiatiques. Je crois au contraire qu'ils donnent des anticorps à la démocratie, qu'ils servent de contrepoids remarquables quand il n'y a pas d'autre manière d'étaler intelligemment la vérité.» On ne saurait mieux dire, M. le Président.

****(16 h 20)****

Et un autre expert, moins connu de la population mais bien connu des milieux juridiques, l'avocat Sylvain Lussier, à Montréal, qui est un avocat bien connu qui a été notamment procureur du gouvernement du Canada à la commission Gomery, disait, lui aussi, et c'est intéressant de voir des gens qui connaissent ça et qui ajoutent leurs voix à nos débats, Me Sylvain Lussier disait: «...les commissions d'enquête ne sont pas inutiles. Elles font effectivement la lumière sur un "problème préoccupant" ou une "catastrophe"[...]. Le processus judiciaire est trop ciblé sur une partie pour permettre l'exposition d'un problème systémique. Les exigences de la justice criminelle empêchent d'aller au-delà des individus impliqués. La présomption d'innocence et le droit de l'accusé au silence exigent d'abord une enquête policière approfondie. La nécessité d'une preuve de culpabilité hors de tout doute raisonnable rend la tâche de la couronne exigeante.»

Et il ajoutait, parlant des commissions d'enquête: «La commission d'enquête évite ces écueils. Elle procède rapidement et en public. Tous les acteurs sont contraignables. Ils n'ont aucun droit au silence.» Et il concluait, M. le Président, en disant: «...il sera difficile de résister à la pression populaire qui exige la tenue d'une commission. Car il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir rapidement des réponses aux trop nombreuses questions que les enquêtes journalistiques et les aveux fracassants ont suscitées récemment.»

M. le Président, la cause est entendue, la population a jugé. Oui, elle est favorable aux enquêtes policières, mais elle a... elle considère aussi... Elle a compris que ce n'est pas suffisant et que, pour faire la lumière, pour décortiquer tout un système, pour le démanteler définitivement, ça prend une

commission d'enquête publique. D'ailleurs, M. le Président, ça fait plus d'un an que la population a compris. Les chiffres sont là pour le prouver. Rapidement, après quelques semaines, après quelques mois, l'an dernier, la population a compris qu'une commission d'enquête publique s'imposait.

Et, si le gouvernement nous avait écoutés l'an dernier, la commission, elle siégerait présentement, ou même plus, elle aurait probablement terminé de siéger, M. le Président. Nous aurions décortiqué ce système, nous aurions découvert qui nous a volés et nous serions probablement à entamer les poursuites pour récupérer cet argent, dont on conviendra qu'on a grandement besoin. Malheureusement, M. le Président, le gouvernement libéral a, jusqu'à maintenant, choisi de faire la sourde oreille aux demandes quasi unanimes de la population. Pourquoi? Je laisse à chacun le soin de répondre à cette question.

Mais, chose certaine, M. le Président, en n'écoutant pas les Québécois, qui réclament à 84 % une telle commission d'enquête... J'ai même vu, M. le Président, une enquête *Canoë* à 90 %. En n'écoutant pas les Québécois, le gouvernement a créé un mouvement d'insatisfaction jamais vu. 77 % des Québécois sont insatisfaits; c'est énorme. Ce n'est pas compliqué, M. le Président, il y a présentement plus de Québécois insatisfaits de l'actuel gouvernement qu'il y avait d'Américains insatisfaits du président des États-Unis, Richard Nixon, aux pires heures du scandale du Watergate en 1974. Il faut quand même le faire, M. le Président. Et, quand on demande aux Québécois, dans une enquête il y a à peine un mois, une enquête *Canoë*: Faites-vous confiance au gouvernement libéral?, totalement, 7 %; moyennement, 11 %; pas du tout, 82 %, M. le Président. Il me semble... Vous qui avez une longue expérience, M. le Président, avez-vous déjà vu un tel désaveu? Je suis convaincu que non.

Alors, voilà pourquoi, M. le Président, j'invite les députés... j'invite, M. le Président... j'invite les députés libéraux à se ressaisir. Et c'est délibérément, M. le Président, que j'ai voulu aujourd'hui faire un discours qui soit non partisan. J'invite les députés libéraux à se ressaisir. Je comprends, M. le Président, que, quand on est membre du Conseil des ministres, il y a une certaine solidarité ministérielle. Mais j'invite les autres députés, le député d'Arthabaska, le député de Gaspé, le député des Îles-de-la-Madeleine, la députée de Trois-Rivières, je les invite, M. le Président, à y penser deux fois. Et, s'ils veulent de l'inspiration, je leur suggère un des meilleurs livres que j'ai lus dans ma vie, M. le Président, un livre qui s'appelle *Le courage en politique*, qui a été écrit dans les années cinquante par un jeune sénateur américain qui deviendra président, John F. Kennedy. *Le courage en politique*, je vous invite à le lire. Vous verrez un exemple de gens qui se sont levés à un moment donné puis qui ont dit: Ça suffit, je prends position en fonction de ce que mes électeurs me demandent.

M. le Président, j'espère que les députés libéraux, ou au moins quelques-uns d'entre eux, vont voter en faveur de cette motion qui demande une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, sur l'octroi des contrats publics au Québec et sur le financement des partis politiques, M. le Président. Car, s'ils votent contre, ils voteront contre 84 % de la population...

Des voix: ...

M. St-Arnaud: ...ils voteront contre leurs électeurs, qui sont, en bout de ligne, leurs vrais patrons, et, dans quelques années...

Des voix: ...

M. St-Arnaud: ...et, M. le Président, dans quelques années, quand ces députés libéraux auront été sanctionnés par le vote populaire, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes en se rappelant qu'en 2009, qu'en 2010, que le 26 mai 2010 il ont refusé d'écouter la population, il ont refusé d'écouter ceux qui les avaient élus pour parler en leur nom à l'Assemblée nationale.

M. le Président...

Des voix: ...

M. St-Arnaud: M. le Président, dans les circonstances, j'invite donc tous mes collègues, de tous les côtés de la Chambre, à écouter la population québécoise et à voter cette motion non partisane présentée par la députée de Charlevoix. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Je vous remercie, M. le député de Chambly, de votre intervention. Et, pour la poursuite du débat sur cette motion, je cède maintenant la parole à M. le député de Laurier-Dorion.

M. Gerry Sklavounos

M. Sklavounos: Alors, merci, M. le Président. Il me fait plaisir d'intervenir sur cette motion déposée par notre... nos collègues de l'opposition officielle demandant, encore une fois, cette enquête dans l'industrie de la construction et sur le financement -- ça, c'est un changement, là -- sur le financement des partis.

Juste quelques éléments, parce que notre collègue, mon collègue de Chambly, que j'ai côtoyé, que j'ai croisé souvent au palais de justice où il pratiquait le droit criminel et où, moi-même, j'ai également pratiqué, il faut corriger certaines choses qu'il a mentionnées.

Première des choses: il a parlé du service de police de la Sûreté du Québec et de nos services policiers en version un petit peu émasculée. Je ne sais pas s'il choisit d'avoir la mémoire courte ou la mémoire sélective, si on veut, ou simplement s'il est dans la partisanerie, alors qu'il nous assure que cette motion, de la part de l'opposition officielle, n'est pas partisane, mais il nous fait une lecture, une interprétation, une description de nos forces policières qui est quand même la version la plus émasculée que j'aie entendue depuis très, très longtemps, alors que nous savons, Mme la Présidente -- parce que nous avons un changement dans le siège du président -- que c'est... nos services de police, les enquêtes policières ont permis de démanteler et des groupes criminalisés de motards et des groupes organisés de criminels dans les opérations SharQC...

Évidemment, il y a des procès qui sont devant les tribunaux, et il ne faut pas non plus rentrer dans les détails, les gens sont présumés innocents. Il ne faut pas faire comme on fait des fois de l'autre côté, c'est-à-dire essayer de faire des procès des gens qui ne sont pas présents devant nous pour se défendre alors qu'on bénéficie de l'immunité parlementaire. Il faut être prudent avec nos commentaires. Mon collègue de Chambly connaît... connaît ces obligations bien et il faut les respecter. Mais il y a eu des enquêtes, Mme la Présidente, qui ont permis de démanteler, au su et au vu de tous les Québécois... et ce sont des enquêtes qui ont été médiatisées... des enquêtes qui ont été médiatisées...

Et, lorsqu'on dit... lorsque dit notre collègue de Chambly: C'étaient des accusations précises visant des personnes précises, il n'y a rien de plus erroné, Mme la Présidente. Je me souviens des enquêteurs et des experts qui témoignaient devant les tribunaux avec un organigramme énorme démontrant l'opération de ces structures criminelles: qui qui était le chef, qui qui était le lieutenant, qui donnait les ordres, qui s'occupait de l'argent, etc. Alors, lorsque mon collègue nous dit que ça visait des personnes particulières, des individus, ça ne permet pas de faire la lumière sur le réseau, je ne comprends honnêtement pas de quoi qu'il parle. Mais évidemment il fait sa job de l'autre côté, comme je fais la mienne pour vous aviser de ce qu'il ne vous dit pas.

Je vais vous dire autre chose, Mme la Présidente. Lorsqu'il parle des accusés ou de personnes visées par ces enquêtes qui vont arriver au poste de police, puis appeler leur avocat, puis invoquer le droit au silence, mon collègue sait très bien, ayant pratiqué en droit criminel, que les membres de ces réseaux criminels qui ont été démantelés ont une connaissance approfondie non seulement du système judiciaire, mais de leurs droits et que, malgré leur invocation de leurs droits qui sont protégés en vertu de nos chartes, ça n'a quand même pas empêché qu'il y ait des accusations, qu'il y ait des condamnations et

qu'il y ait démantèlement de ces réseaux, Mme la Présidente.

Alors, dire que ces personnes-là sont plus sophistiquées que les personnes qui sont tombées lors des enquêtes de Printemps et de SharQc, c'est de prendre des gens un petit peu pour des innocents, il ne faut pas le faire.

Lorsqu'on dit également qu'une personne qui arrive devant une commission d'enquête sera forcée de témoigner, on oublie de dire quelque chose, Mme la Présidente: lorsqu'une personne est amenée devant le commissaire, il témoigne, mais il existe une protection en vertu de la charte, tout ce qui est dit devant le commissaire n'est pas admissible en preuve contre cette même personne. Alors, cette preuve-là n'est pas admissible à la cour. C'est un détail que mon collègue a oublié. Peut-être en faisant ses notes rapidement pour venir en Chambre et faire sa présentation, il a oublié de mentionner ce détail-là. Je vous le donne. Également, lorsqu'on cite certains sondages, certains sondages faits sur l'Internet, etc., je vous rappelle, Mme la Présidente, qu'il y a eu tout un effort, une mobilisation de la part de l'opposition officielle, et on les a vus à la télévision, dans les bouches de métro, dérangeant des gens le samedi au Metro puis au Maxi, essayant d'obtenir des signatures.

Et mon collègue de Gouin...

**** (16 h 30) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Monsieur... M. le député de Laurier-Dorion...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): J'ai besoin du silence, s'il vous plaît. Il y a une seule personne qui a la parole, c'est M. le député de Laurier-Dorion. S'il vous plaît, poursuivez.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît! Un moment. S'il vous plaît, adressez-vous à la présidence pour éviter d'interpeller les députés.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Un moment, s'il vous plaît. Question de règlement. Un moment. Oui.

M. Dufour: ...Mme la Présidente, qu'il s'adresse à vous puis qu'il arrête de susciter...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): C'est fait.

M. Dufour: ...le débat, puis tout va bien aller.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): C'est fait, c'est fait. C'est fait. Parfait. Parfait. M. le député de Laurier-Dorion.

M. Sklavounos: ...et, si on part de la date du 4 décembre 2009 jusqu'à la date du 4 février 2010, nos collègues de l'opposition officielle ont réussi à ramasser 41 627 signatures. Bien fait, bien fait, félicitations. Par contre...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, s'il vous plaît, s'il vous plaît, j'ai besoin de votre collaboration pour poursuivre dans l'ordre, s'il vous plaît. Dans l'ordre, s'il vous plaît. M. le député de Laurier-Dorion.

M. Sklavounos: Mme la Présidente, je vais devoir terminer bientôt, mais on m'a applaudi trop tôt.

On m'a applaudi trop tôt parce que j'allais vous dire que les 41 627 signataires sont moins que le membership total du Parti québécois à travers le Québec. Alors, je me demande quels sont ces membres du Parti québécois, parce que je sais que le sondage était disponible en ligne et partout, quels sont ces membres du Parti québécois qui ont refusé de signer. C'est important de savoir, parce qu'il y en a, des gens de votre formation politique qui ne sont pas d'accord avec vous et qui ont refusé.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): ...député. M. le député de Laurier-Dorion, s'il vous plaît, vous allez vous adresser à la présidence.

M. Sklavounos: Et, en m'adressant, Mme la Présidente, à vous, lorsqu'on parle de courage politique et on invoque John F. Kennedy, il faut faire attention, de l'autre côté, parce que ce que John F. Kennedy ne faisait certainement pas, c'est de regarder les sondages le matin puis gouverner en conséquence. Le courage politique, Mme la Présidente, c'est pouvoir gouverner puis faire ce qui est correct, Mme la Présidente, sans lire les sondages et gouverner par sondages, ce qui ne prend pas beaucoup de courage. Un ordinateur pourrait le faire, Mme la Présidente.

Et, dernière réponse avant de céder la parole, lorsqu'on parle d'un désaveu politique de la population, et le collègue de Chambly m'a demandé si j'en en avais vu, un désaveu politique énorme de même, oui, c'était le désaveu de la députée de Matapédia lors du congrès du Parti québécois, lorsqu'elle a désavoué sa propre chef sur une motion. Ça augure mal pour le vote sur le leadership de la chef de l'opposition officielle l'année prochaine. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, merci, M. le député de Laurier-Dorion. Je reconnais maintenant Mme la députée de Lotbinière. Et il vous reste 1 min 30 s.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Merci, Mme la Présidente. On dit souvent... On mêle nos deux comtés, Lotbinière, La Pinière, mais je pense que vous ne le ferez pas.

Moi, vous le savez, j'ai été la première à demander une enquête sur la construction, un enquête publique, puis à l'époque ce qu'on nous répondait, c'est que ça prendrait trop de temps, une commission d'enquête publique. On nous répondait ça puis on nous disait aussi que les enquêtes policières, ce serait pas mal plus rapide. Bon, on va remettre ça dans son contexte, là. Ça fait plus de un an que j'ai demandé cette commission d'enquête publique là. Depuis ce temps-là, on a demandé une autre commission d'enquête publique puis, les délais, on les a fixés en dedans de six mois pour avoir un rapport, la commission Bastarache, qui est une commission d'enquête publique. Mme la Présidente, ça fait plus de six mois que l'escouade Marteau a été créée, et puis on ne les a pas, les résultats probants, pour démanteler tous les problèmes puis comprendre tous les problèmes qu'il y a dans l'industrie de la construction. Le temps a parlé. Voyez-vous, dans six mois, on va avoir les résultats d'une autre commission d'enquête, et puis il y a de ça beaucoup plus que six mois qu'on a mis sur pied l'escouade Marteau.

Donc, c'est clair, là, qu'il faut arrêter de se mettre la tête dans le sable, qu'il faut se faire une autocritique sérieuse puis arrêter, là. Moi, j'ai hâte qu'on arrête de faire des motions comme celle-là ici puis qu'on commence à parler des vraies choses que sont la santé, l'éducation, le décrochage des jeunes et le français ici, au Québec. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, M. le député de La Peltrie, il vous reste trois minutes.

M. Éric Caire

M. Caire: Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, j'espère que ce que je viens d'entendre de la

part du député de Laurier-Dorion ne reflète pas la réflexion du gouvernement parce que c'est assez pathétique. C'est assez pathétique de penser qu'on va faire de la comptabilité de sondage puis un cours de droit criminel pour refuser aux Québécois ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire la vérité, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, mon collègue des Chutes-de-la-Chaudière l'a dit, quand les rumeurs sont évaluées comme étant moins dommageables que la vérité, c'est parce qu'il faut exiger la vérité. Le gouvernement libéral a moins peur des rumeurs. Et pourtant, là, partout sur la place publique, quand on se promène, hein, quand on va à l'extérieur, quand on parle à ses citoyens, quand on parle à ceux qui nous ont élus, ceux qui font qu'on est ici aujourd'hui, quand on les entend, quand on les écoute surtout, on se rend compte que l'attitude du gouvernement est extrêmement dommageable pour toute la classe politique. C'est un discrédit de la classe politique, ce que le gouvernement du Parti libéral est en train de faire là, parce que les rumeurs sont évaluées comme étant moins dommageables que la vérité. Et ça, Mme la Présidente, je sens qu'au Parti libéral on se fait dire: Patientez, ils vont se calmer, le temps va faire que le sujet va être moins à l'ordre du jour, on va passer à autre chose. Bien, c'est une grave erreur, puis j'espère qu'ils commencent à le réaliser. J'espère qu'ils réalisent que ce qui s'est fait il y a un an, ce qui se fait aujourd'hui va se faire l'année prochaine puis l'autre année après. Puis, jusqu'à temps qu'on ait la commission d'enquête publique, on va continuer, on ne lâchera pas le morceau, Mme la Présidente.

Il y a une chose que les députés, dont on nous a dit qu'ils allaient voter librement, voter librement en fonction de ce que le chef leur a dit de voter, il y a une chose qu'ils doivent savoir. C'est qu'il y a un tribunal qui vous attend, qui est le tribunal populaire. Vous aurez à répondre de votre inertie. Vous aurez à répondre du fait que vous n'avez pas écouté vos citoyens. Vous aurez...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de La Peltrie, on s'adresse à la présidence. Vous ne pouvez pas interpellier des députés dans cette Chambre.

M. Caire: Mme la Présidente, il y a un tribunal qui existe, je l'ai dit, qui est le tribunal populaire. Les policiers sont venus nous dire: Ce qu'on peut faire, c'est limité. Ils ne veulent pas l'entendre. Les procureurs sont venus nous dire: Ce qu'on peut faire, c'est limité. Ils ne veulent pas l'entendre. La société civile a dit: Nous avons le droit à la vérité. Ils ne veulent pas l'entendre.

Un jour, Mme la Présidente, un jour, ils devront écouter. Parce qu'ils ont déjà subi le jugement populaire en 2007. Ils auront à refaire face à la population un jour.

**** (16 h 40) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de La Peltrie. Je reconnais maintenant M. le député de Beauharnois. Il vous reste huit minutes.

M. Guy Leclair

M. Leclair: Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, je vais commencer, d'entrée de jeu, par saluer tous les gens qui sont ici présents, tous les groupes qui ont venu nous rencontrer cet après-midi pour entendre les témoignages, ainsi que tous les gens de la population. Je crois que ça en démontre grandement l'intérêt que les gens ici, en cette enceinte, portent envers ce sujet. Alors, on ne pourra pas en dire autant de tous les gens ici.

Mme la Présidente, j'ai décidé de me lancer en politique parce que je croyais en la noblesse de la fonction de député. Pour moi, défendre les intérêts de ses électeurs, être celui qui se fait le porte-parole de leurs préoccupations dans l'enceinte de l'Assemblée nationale représente, pour moi, une des plus grandes responsabilités que... puisse être confiée à un individu. Je ne croyais surtout pas, comme c'est le cas présentement, que je devrais défendre bec et ongles l'intégrité de ma nouvelle fonction. En mettant

le pied ici pour la première fois, je me suis dit: Je ne trahirai jamais la confiance des gens qui m'ont élu. Je suis convaincu que c'est aussi le cas de plusieurs d'entre vous, de l'autre côté de la Chambre. C'est pourquoi c'est directement à vous, députés libéraux, par l'intermédiaire de la présidente de cette Chambre... je m'adresse. Parce que le premier ministre et les ministres de son cabinet nous ont démontré qu'ils ne comptaient pas faire tout, et je dis bien «tout», ce qu'il est possible de faire pour faire la lumière sur les allégations de collusion et de corruption qui fusent partout depuis maintenant des mois.

On espérait un homme d'État responsable et digne, Mme la Présidente. Nous avons eu un batailleur arrogant, un maître de la diversion.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de Beauharnois, je vous appelle...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous rappelle notre décorum. Alors, vous retirez «arrogant», s'il vous plaît.

M. Leclair: Désolé. Un politicien qui...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Vous retirez vos propos? Vous retirez vos propos?

M. Leclair: Oui, oui, je retire mes paroles, Mme la Présidente. Un politicien qui préfère jouer sur les mots plutôt que de prendre ses responsabilités. On se demande d'ailleurs s'il n'est pas plutôt préoccupé à se trouver un emploi quelque part sur la scène internationale au lieu de répondre aux demandes claires et précises du peuple québécois.

M. le Président, les députés libéraux, eux, ont l'opportunité de mettre un terme à ce fiasco. Qu'est-ce qu'est en train de devenir la politique québécoise? Ils ont plus de pouvoir qu'ils le pensent. Ils ont aujourd'hui une chance en or de le prouver. S'ils votent en faveur de la motion présentée, ils feront en sorte de satisfaire 84 % de la population du Québec. Rarement ils ne pourront accomplir une tâche aussi noble. Parmi les principales qualités que requiert le poste de député, je le répète, Mme la Présidente, on retrouve, tout en haut de la liste, l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement envers la population et le sens de l'honneur. Mme la Présidente, les députés libéraux ont aujourd'hui l'occasion de prouver que leur élection n'a pas été due à une erreur sur la personne et qu'ils correspondent bel et bien au profil de l'emploi. Je ne peux pas croire que tous les députés libéraux vont refuser de lever le voile sur les pratiques douteuses, qui ont malheureusement cours présentement. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs fait en cette Chambre des déclarations très éclairantes à ce sujet lors de leur discours inaugural. Mme la Présidente, je pense, par exemple, à la députée de Trois-Rivières, qui avait déclaré, s'adressant à ses... en s'adressant à ses citoyens: «Je veux leur faire part de toute la fierté que je ressens aujourd'hui et les assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour être à la hauteur de cette confiance.»

En refusant une commission d'enquête réclamée par 84 % des Québécois, monsieur la... Mme la Présidente, je ne crois pas que la députée de Trois-Rivières puisse prétendre être à la hauteur de cette confiance. Je pense aussi au député de Lévis, qui nous avait dit: «Être élu, c'est un privilège qui nous est accordé par nos [citoyennes et nos citoyens], et j'entends tout mettre en oeuvre pour être à la hauteur du défi stimulant qui m'a été confié.» Ça tombe particulièrement bien puisqu'aujourd'hui vous avez une occasion incroyable de mettre en application ce que vous avez... ce que vous vous êtes engagés à faire.

J'aimerais également souligner, si M. Gautrin me laisse finir, le discours inaugural...

Des voix: ...

M. Leclair: Ah, excusez.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de Beauharnois, je veux bien comprendre que vous êtes nouveau, mais on respecte le règlement pareil. Donc, on ne s'adresse pas à un député autrement que par son titre. S'il vous plaît.

M. Leclair: Je m'excuse, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Allez-y.

M. Leclair: J'aimerais également souligner...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît!

M. Leclair: ...lors du discours inaugural.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Un instant, un instant. J'ai une question de règlement. M. le leader adjoint.

M. Gautrin: Je ne me suis pas levé sur l'article 35, mais... parce que je respecte notre jeune député de Beauharnois, mais je voudrais simplement éviter quand même qu'on ait trop de dérives par rapport au règlement, si vous me permettez.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Il n'y a pas de problème, M. le leader adjoint du gouvernement, la présidente veille au règlement. Et je voudrais...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Je voudrais entendre le député de Beauharnois. J'ai besoin de votre collaboration.

M. Leclair: Mme la Présidente, j'aimerais également souligner, dans le discours inaugural du député de Charlesbourg, alors qu'il nous avait dit qu'il y avait, et je le cite -- écoutez-la bien, celle-là, Mme la Présidente -- «une demande sociale forte pour une démocratie plus impartiale, une démocratie de respect de tous les points de vue»...

Mme la Présidente, le député de Charlesbourg pourrait-il avoir une meilleure occasion de répondre à une demande sociale forte pour une démocratie plus impartiale que de se joindre à la coalition qui réclame une commission d'enquête publique voulue par plus de 80 % des Québécois? Les députés libéraux doivent intervenir. C'est plus urgent que jamais. En effet, les allégations de corruption et de collusion ont pris une telle ampleur que la fonction de député risque d'être entachée durablement si une commission d'enquête publique n'est pas mise sur pied dans les plus brefs délais. Je l'ai dit et je le répète, la fonction numéro un d'un élu est de représenter la population. Si cette tâche n'est pas remplie, c'est la démocratie même qui est bafouée.

Alors, comme je manque un peu de temps, je vais devoir sauter des chapitres, Mme la Présidente. On en avait pour bien longtemps.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): En conclusion.

M. Leclair: En conclusion? Oui, je vais avoir le temps de passer à la... Aujourd'hui, les députés libéraux ont la possibilité de prouver envers qui ils sont réellement redevables, j'ai sauté de bons bouts, à leurs électeurs ou à ceux qui contribuent à la caisse électorale du Parti libéral. Les députés libéraux n'ont-ils

pas envie de laver leur réputation? S'ils sont blancs comme neige, ils devraient eux-mêmes réclamer la commission d'enquête publique. S'ils refusent de le faire, qu'ils ne s'étonnent pas que la population doute de leur intégrité.

En conclusion, Mme la Présidente, personne de ce côté-ci de la Chambre n'a peur d'une commission d'enquête publique. Nous savons... et nous n'avons rien à cacher. Que tous ceux qui n'ont rien à cacher fassent la seule chose qu'il leur reste à faire, voter en faveur de la motion réclamant une commission d'enquête publique sur la construction et le financement des partis politiques. Dans les livres d'histoire, Mme la Présidente, on traitera, plus tard, de cette période comme malheureusement l'une des plus tristes de la politique québécoise, une époque marquée par des affaires louches, des relations douteuses et des soupçons de corruption. Les acteurs de ces événements seront classés en deux clans: ceux qui ont fait tout pour rétablir l'ordre en mettant sur pied une commission d'enquête et ceux qui ont tout fait pour camoufler ces histoires. Aux députés libéraux de choisir leur clan, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je reconnais maintenant M. le député de Montmorency. Il vous reste une minute.

M. Raymond Bernier

M. Bernier: Une minute. Que peut-on dire dans une minute que tout ce qui a été dit depuis quelques heures ici?

Écoutez, mes collègues, là, ce sont des gens intègres et ce sont des gens qui respectent la population qui les... qui ont... qui les ont élus. Ce sont des gens qui reçoivent la population et qui se rendent à la population. Et on écoute celle-ci. Et, quand des gens nous font des remarques ou des points en ce qui regarde cette commission, on ne se cache pas, on leur répond, on leur dit pourquoi on a fait ça. Et pourquoi on l'a fait? C'est parce que, nous autres, on a décidé de passer à l'action, parce qu'on trouve inadmissible, inadmissible que, s'il y a de la collusion ou s'il y a des gestes, au niveau de la construction, qui se produit, il faut mettre en place immédiatement des mesures, immédiatement et... pour procéder aux arrestations.

Ces gens-là, s'ils font de la collusion, ils procèdent à des gestes incorrects, il faut les mettre en prison. Et c'est notre job.

(16 h 50)

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Terminé...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, maintenant, c'est le temps de la chef de l'opposition officielle pour sa réplique de 10 minutes.

Mme Pauline Marois (réplique)

Mme Marois: Merci, Mme la Présidente. Intégrité et respect sont tellement faciles à prouver si nous acceptons aujourd'hui... et à démontrer si nous acceptons aujourd'hui, et je fais appel au sens de l'honneur, au sens des responsabilités des députés du gouvernement, si nous acceptons aujourd'hui de voter pour cette motion qui prévoit la tenue d'une commission d'enquête, oui, sur l'industrie de la construction mais aussi sur l'octroi de contrats gouvernementaux, de permis, de subventions en lien avec le financement des partis politiques.

Mme la Présidente, j'ai écouté avec attention plusieurs des intervenants de cette Chambre sur le débat

que nous avons provoqué aujourd'hui. Le leader adjoint disait: La situation est préoccupante, est préoccupante, mais elle ne commande pas que l'on agisse de façon ferme, déterminée, claire. Moi, je dis, Mme la Présidente: La situation, elle est inquiétante, elle est désolante, elle est troublante, elle n'est pas à l'honneur du gouvernement. Elle est en train d'entacher la classe politique, d'entacher la fonction même de premier ministre du Québec, monsieur... Mme la Présidente. Le leader adjoint nous disait: Ce n'est pas un débat nouveau. Je vais lui dire qu'aujourd'hui il y a quelque chose de nouveau, Mme la Présidente. D'abord, il a devant lui un front uni de l'opposition, de toutes les formations politiques de l'opposition qui ensemble parlent d'une seule et même voix. Il a, dans nos galeries, des intervenants qui généralement ne prennent pas la place... la parole sur la place publique pour se commettre, pour prendre position en particulier sur la question de la tenue d'une commission d'enquête, qu'il s'agisse des policiers, qu'il s'agisse de représentants du personnel de... du personnel syndiqué du Québec, ou du personnel de la fonction publique, ou des procureurs, Mme la Présidente. C'est du jamais-vu.

Il y a donc, oui, quelque chose de nouveau aujourd'hui, c'est cette mobilisation remarquable de citoyens et de citoyennes, de représentants et de représentantes de la société civile et un front commun exemplaire de l'opposition officielle. Et je rends hommage effectivement à la députée de Lotbinière, qui a su, la première, dénoncer la situation et demander la tenue d'une commission d'enquête. Je salue aussi l'appui, le support des députés indépendants de l'opposition, du chef de Québec solidaire, qui a su, comme nous l'avons fait, mettre de côté quelque partisanerie que ce soit pour s'élever au-dessus de la mêlée, parce que la situation, Mme la Présidente, le commande. Et j'ai tellement de difficultés à suivre le gouvernement, à suivre le premier ministre, qui sans arrêt procède à des manoeuvres de diversion. Le leader du gouvernement nous disait: Si nous devons instituer une commission d'enquête, ce sera tellement long, on n'y arrivera pas, on va la faire seulement en mars, en avril, en mai. Mme la Présidente, s'il l'avait décidé en décembre, en novembre, s'il avait accepté déjà les motions que nous avons présentées, elle serait instaurée, cette commission. Ça a pris 24 heures pour instaurer la commission Bastarache et puis ça aurait pris six mois pour instaurer une commission sur l'industrie de la construction, Mme la Présidente. C'en est une autre, ça, une manoeuvre de diversion.

Mme la Présidente, les policiers eux-mêmes... Et là j'en ai assez, j'en ai soupé, je dirais, j'en ai assez d'entendre le gouvernement, son leader, le premier ministre nous dire: Il y a l'opération Marteau, il y a telle loi que nous avons adoptée, telle autre loi que nous avons adoptée. Mme la Présidente. On ne fait pas de diagnostic puis là on décide des solutions. Avez-vous déjà vu ça, vous? C'est complètement illogique et c'est ça que fait actuellement le gouvernement. Les policiers sont venus le dire, le disent tous les jours: Oui, les enquêtes policières sont importantes, elles permettent d'arrêter des coupables, de les amener devant les tribunaux, mais les enquêtes policières ne peuvent pas mener à démanteler des systèmes où des gens s'organisent, procèdent à des collusions pour obtenir des contrats, s'entendent pour augmenter le prix des soumissions. Ça, c'est le rôle d'une commission d'enquête publique. C'est ce que nous ont dit les policiers, c'est ce que nous ont dit les observateurs de ces phénomènes et de ces situations, Mme la Présidente, et c'est pour ça que nous plaidons et que nous plaiderons encore si le gouvernement n'accepte pas la proposition qui est devant lui aujourd'hui, la motion qui est devant lui aujourd'hui, parce que c'est inacceptable, ce qui se passe, pas seulement depuis quelques semaines, Mme la Présidente, depuis des mois.

Tous les jours, toutes les semaines, il y a de nouvelles révélations. Un jour, ce sont des subventions que l'on verse à des entreprises qui sont en situation de faillite. Les personnes qui sont en responsabilité, qui sont sur les conseils d'administration proviennent des rangs libéraux, sont formellement des militants du Parti libéral. Ça s'appelle les FIER, qui devaient permettre d'investir dans toutes les régions du Québec. On a pris l'argent prévu dans les FIER, qui devait aller dans les régions, puis on les a ramenés dans des projets qui aujourd'hui sont non seulement critiquables, mais condamnables. Et je pense, entre autres, à BCIA, mais on se rappellera aussi qu'il y a eu beaucoup d'autres cas de soulevés par l'opposition et qui

étaient questionnables. Là, j'entends le ministre des Finances puis le ministre du Développement économique nous dire: Vous ne ferez quand même pas le travail du Vérificateur, des gens qu'on a envoyés là, il y a... ils n'ont contrevenu à aucune règle. Mme la Présidente, il n'y avait pas de règle, ils ne pouvaient pas contrevenir aux règles, hein? C'est exactement ça qu'ils ont constaté: il n'y en avait pas, de règle. Alors donc, on pouvait faire n'importe quoi, et ça donne aujourd'hui n'importe quoi.

Après ça, on a questionné. Vous le savez, le député de Gouin l'a fait avec clarté, avec tout le sens et le respect des règles que nous appliquons ici, en cette Chambre. Il a questionné le ministre de la Famille dans l'octroi des permis à des garderies à but lucratif, garderies dont on a constaté ensuite que les propriétaires devenaient des contributeurs fort généreux du Parti libéral du Québec. Ce n'est pas sur ça que le ministre a décidé de s'en aller, c'est sur une carte de crédit que lui avait... qu'il avait utilisée et qui provenait de cette fameuse firme, qui est actuellement en faillite et sur la sellette et qui a bénéficié d'avantages gouvernementaux, Mme la Présidente.

Alors, si on pense que tous ces faits-là ne méritent pas d'être enquêtés, qu'on ne mérite pas... que ça ne mérite pas qu'on démantèle les systèmes, s'il y a lieu, pour, d'abord, les comprendre, donc poser un diagnostic, une fois qu'on les aura compris, que l'on agisse en conséquence, Mme la Présidente, qu'on adopte des lois, oui, de nouveaux encadrements, qu'on soit plus rigoureux dans le code d'éthique... D'ailleurs, le premier ministre s'est réveillé à trois semaines de la fin de la session parlementaire, Mme la Présidente et, tout d'un coup, il veut un code d'éthique, mais il est... le code d'éthique est à l'étude depuis l'automne dernier et puis il est... enfin, il n'est pas à l'étude, il l'a laissé sur la tablette, hein, il ne l'a jamais ramené. Ni son leader ni lui ne l'ont ramené devant l'Assemblée nationale pour qu'on l'adopte et qu'on le vote. Là, tout d'un coup, il se rend compte que sa rallonge de 75 000 \$ n'a pas de bon sens. Là, il y renonce puis il dit: Maintenant, je veux que nous adoptions ce code d'éthique. Nous sommes d'accord, mais on va faire le travail avec rigueur, Mme la Présidente.

Alors, nous sommes devant un ensemble de faits, oui, subventions, oui, permis, permis donnés dans un contexte où on constate qu'il y a des contributions importantes, qui, suite à ces permis qui ont été donnés, vont être versées au Parti libéral. Le chef de la deuxième opposition mentionnait cet après-midi cette obligation qui est faite aux ministres de ramasser 100 000 \$ par année pour verser au Parti libéral du Québec. Mme la Présidente, on met ces ministres en situation dangereuse, à risque, Mme la Présidente. Alors, je me demande pourquoi, maintenant, pourquoi on a tant d'objections à adopter la motion, qui est devant nous, nous permettant de faire la lumière sur tous ces événements, et je dis bien «tous ces événements». Et, nonobstant ce qu'en pense et ce qu'en dit le leader adjoint, la motion qui est aujourd'hui devant nous, elle est plus large que celles qui ont été proposées jusqu'à maintenant. Elle inclut l'octroi de subventions, l'octroi de permis et elle fait le lien avec le financement des partis politiques, pas seulement des partis politiques québécois, mais des partis politiques municipaux, parce qu'on voit, depuis quelques semaines... et encore le vérificateur général de la ville de Montréal dénonçait ces situations la semaine dernière, on voit que, de fait, il y a, dans certaines municipalités, dans certains quartiers ou arrondissements, des contrats qui sont donnés à une seule entreprise pour des millions de dollars, Mme la Présidente.

**** (17 heures) ****

Je veux terminer en faisant appel au sens de l'honneur du premier ministre, au sens de l'honneur de ses députés qui, j'imagine, sont, comme nous tous ici, à l'écoute de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes qui attendent de nous qu'on agisse avec intégrité, que l'on prouve qu'il y a effectivement intégrité dans nos institutions, et la seule façon de retrouver cet appui et cette confiance de la population à l'égard de nos institutions, et le premier ministre en est, au premier chef, responsable, c'est de tenir cette commission d'enquête publique indépendante portant sur l'industrie de la construction, l'octroi de contrats, de permis en lien avec le financement des partis politiques, Mme la Présidente. Je vous

remercie.

(Applaudissements)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie. Je vous remercie, Mme la chef de l'opposition officielle. M. le ministre, s'il vous plaît!

Mise aux voix

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des allégations liées à l'industrie de la construction, à l'octroi de contrats gouvernementaux, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement de partis politiques.»

Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, le vote par appel nominal est demandé. Qu'on appelle les députés.

****(17 h 2 -- 17 h 12)****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des allégations liées à l'industrie de la construction, à l'octroi de contrats gouvernementaux, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.»

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: Mme Marois (Charlevoix)...

(Applaudissements)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre! Nous sommes sur le vote. S'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Nous sommes sur le vote. S'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Un instant, s'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît, Mme la première... la vice-première ministre.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Nous sommes sur le vote. M. le leader de l'opposition officielle, est-ce que vous vouliez...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Le député de Dubuc est entré par la... pendant le vote?
O.K.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, un instant, un instant!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, si un député entre en Chambre pendant le vote, il doit se retirer et attendre, et, après le vote, de consentement, on pourra compter son vote. Alors, j'invite le ou la députée qui est entré pendant le vote, s'il vous plaît, de se retirer, le temps qu'on prenne le vote.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît! Oui, M. le...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Alors, M. le leader du gouvernement, je demande à M. le ministre et député de Dubuc de se retirer. Ça arrive que les députés, des fois, oublient. Et, lorsqu'on aura comptabilisé le vote, M. le député de Dubuc, on vous appellera.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Ça me fait plaisir.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! C'est très important, nous sommes sur un vote, et j'ai besoin d'avoir du silence pour pouvoir entendre le vote.

Alors, on y va pour tous les députés qui sont en faveur, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: M. Bédard (Chicoutimi), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), Mme Lapointe (Crémazie), M. Simard (Richelieu), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), Mme Doyer (Matapédia), M. Trottier (Roberval), M. Ferland (Ungava), Mme Champagne (Champlain), Mme Bouillé (Iberville), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Bergeron (Verchères), Mme Richard (Duplessis), M. Girard (Gouin), M. Ratthé (Blainville), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane), M. Blanchet (Drummond), Mme Hivon (Joliette), M. Marceau (Rousseau), Mme Maltais (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Pagé (Labelle), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pelletier (Rimouski), M. St-Arnaud (Chambly), Mme Richard (Marguerite-D'Youville), M. Kotto (Bourget), M. Dufour (René-Lévesque), M. Lemay (Sainte-Marie-- Saint-Jacques), M. Gaudreault (Jonquière), M. McKay (L'Assomption), M. Rebello (La Prairie), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Tremblay

(Masson), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Leclair (Beauharnois), M. Robert (Prévost), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Traversy (Terrebonne), M. Boucher (Johnson).

M. Deltell (Chauveau), Mme Roy (Lotbinière), M. Grondin (Beauce-Nord).

M. Khadir (Mercier), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie).

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

**** (17 h 20) ****

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke)...

(Applaudissements)

Le Secrétaire adjoint: ...M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Ménard (Laporte), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), M. Dutil (Beauce-Sud), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Bernier (Montmorency), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri--Sainte-Anne), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Gautrin (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda--Témiscamingue), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-- Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Y a-t-il des abstentions? Oui, monsieur...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Est-ce que j'ai le consentement pour permettre à M. le député de Dubuc d'enregistrer son vote? Est-ce que j'ai... est-ce que j'ai le consentement, M. le leader de l'opposition officielle? Oui?

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Donc, vous refusez qu'on comptabilise le vote de M. le député de Dubuc. Très bien.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, s'il vous plaît!

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Non, non. Mmes et MM. les députés! Mmes et MM. les

députés, ce vote doit se faire dans l'ordre. Il y a une personne qui est debout, qui demande la parole, c'est le leader du gouvernement et personne d'autre. M. le leader du gouvernement.

M. Dupuis: En vertu du règlement, Mme la Présidente, je voudrais signaler que c'est la première fois, à ma connaissance, depuis que je siége dans ce Parlement -- ça fait quand même un certain temps -- que l'opposition officielle refuse un consentement pour permettre à un député d'exercer un droit auquel... un droit qui lui... que sa situation de député lui confère, le privilège de voter, un droit qu'on veut exercer, la démocratie. C'est nier la démocratie, Mme la Présidente. Je demande au leader de l'opposition officielle de faire preuve de... de faire preuve de gentilhomme, M. le Président, dans les circonstances et de permettre que le député de Dubuc puisse...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. M. le leader de l'opposition officielle. Dans l'ordre, s'il vous plaît! On va s'entendre. Oui, M. le leader.

M. Bédard: Simplement, Mme la Présidente, c'est arrivé effectivement dans le passé -- le député de Richelieu pourrait même en parler -- où les portes ont été fermées, les députés n'ont pu entrer pour venir exprimer leur droit de vote...

Des voix: ...

M. Bédard: ...le vote et je veux entendre le résultat tel qu'il est, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Alors, la présidence n'a pas à juger de quoi que ce soit, sauf pour ce qui est du consentement. Dans l'état actuel des choses, la présidence n'a pas le consentement pour qu'on puisse compter le vote de M. le député de Dubuc. Alors, M. le secrétaire général, s'il vous plaît, pour le résultat du vote...

Le Secrétaire: Pour: 54

Contre: 59

Abstentions: 0

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors... alors, la motion est rejetée. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Gautrin: Mme la Présidente...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demande aux députés qui doivent vaquer à d'autres occupations de le faire dans l'ordre et maintenant, s'il vous plaît.

S'il vous plaît! Les députés qui doivent vaquer à d'autres occupations, s'il vous plaît, dans l'ordre.

Alors, on a l'ordre maintenant. J'invite M. le leader adjoint du gouvernement à nous donner le menu.

M. Gautrin: Je vous remercie, Mme la Présidente. Auriez-vous l'amabilité d'appeler l'article 10 du feuillet, s'il vous plaît?